

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
 Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire
 M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 mars 2008, 13 h
Centre récréatif de Repentigny
740, rue Pontbriand
Repentigny

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 MARS 2008	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	
DONNA MERGLER, AURORE NICOL	2
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS	
KAREL MÉNARD	19
MADELEINE FILION	29
CENTRE INTERINSTITUTIONNEL DE RECHERCHE EN ÉCOTOXICOLOGIE CIRÉ-INRS	
PAULINE BROUSSEAU, MICHEL FOURNIER, JOANNA PRIME	31
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL, DE LAVAL, DES LAURENTIDES, DE LANAUDIÈRE	
GILLES CÔTÉ	45
CLAUDE VALLÉE	53

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique.

10 Mon nom est François Lafond. Il me fait plaisir de vous présenter mes collègues: monsieur Pierre Fortin et madame Lucie Bigué, ainsi que les analystes, mesdames Maude Durand et Linda St-Michel. Et à l'arrière, nous avons madame Julie Olivier qui s'occupe des communications, ainsi que madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission.

15 La commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter. L'ordre d'inscription de présentation des mémoires pour cet après-midi est déjà établi. Il détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront disponibles sur le site Internet de la commission ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine.

20 La commission a prévu environ une vingtaine de minutes, incluant le questionnement de la commission, pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais donc de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire, afin de respecter le temps requis.

25 Toute personne non inscrite et qui souhaite s'exprimer verbalement sur le projet peut s'inscrire auprès de madame Julie Olivier à l'arrière de la salle. Les personnes s'ajouteront alors à la liste des participants déjà inscrits.

Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants.

30 À la fin de chaque présentation, mes collègues et moi pourrons, au besoin, vous poser des questions pour mieux cerner vos propos. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

35 Tous les mémoires déposés à la commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté cet après-midi, il est pris en considération par la commission au même titre que ceux qui ont été présentés.

Donc, je fais appel à votre collaboration pour que cette séance se déroule dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

40 La procédure du BAPE prévoit que les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit de rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification

des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

45

À titre d'exemple, si un participant mentionne qu'un camion transporte 33 tonnes de matières résiduelles alors que la capacité maximale est de 18 tonnes, il est justifié de rectifier cet énoncé. Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous pouvez vous inscrire auprès de madame Julie Olivier à l'arrière de la salle.

50

Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous vous invitons à remplir le questionnaire à cet effet disponible à l'arrière de la salle. Ce questionnaire vous permet de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis nos services. Donc, nous apprécierions que vous les remplissiez et les remettiez à madame Olivier.

55

Et nous allons débiter la présentation des mémoires par madame Donna Mergler, Université du Québec à Montréal.

60

Mme DONNA MERGLER :

Bonjour!

65

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Mergler. Je vois que vous êtes accompagnée et, pour les fins de la sténographie, est-ce que vous pourriez vous identifier, s'il vous plaît.

70

Mme AURORE NICOL :

Je suis Aurore Nicol. Je suis coauteure du mémoire.

75

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Madame Nicol. On vous écoute.

80

Mme DONNA MERGLER :

Donc, merci beaucoup de nous recevoir. Je vais commencer par me présenter, expliquer qu'est-ce que je fais dans le dossier.

Avec Aurore Nicol et moi-même, nous avons travaillé sur ce document et nous avons rencontré ou j'ai rencontré le Comité de citoyens et citoyennes de la Presqu'île de Lanaudière via

85 le Service aux collectivités à l'Université du Québec à Montréal. Le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal offre les services, met à la disposition des groupes communautaires les ressources de l'université. Et moi, je suis une ressource de l'université.

90 Je suis professeure émérite au département de sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal et je travaille maintenant depuis un certain nombre d'années, disons au-delà de 25 ans, sur la santé au travail, la santé environnementale, et plus particulièrement sur les effets des altérations biologiques en amont de la maladie en lien avec l'exposition.

95 Et l'idée de faire cela est de pouvoir agir de façon préventive. C'est-à-dire, avant que les maladies ne se développent, de voir comment est-ce que les fonctions biologiques, qui peut être le système nerveux, qui peut être le système hormonal, varient avec l'exposition. Donc, ça, c'est mon expertise.

100 Et je dirige aussi un centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé sur la prévention des maladies liées à l'environnement et au milieu de travail.

105 Et juste pour terminer, je fais partie du groupe de recherche Symbiose, qui est un groupe de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, l'environnement et la société. Donc, c'est pour ça que les membres des services aux collectivités de l'UQAM sont venus nous voir quand il y a eu une demande du Comité de citoyens de la Presqu'île de Lanaudière.

110 La demande était bien avant qu'il y a eu le BAPE, qu'il y a eu les audiences publiques. C'était face aux inquiétudes, aux préoccupations qu'avaient les citoyens qui vivaient dans les régions aux alentours du site d'enfouissement de savoir, en fait de répondre à la question: est-ce que les émanations du site d'enfouissement auraient des effets sur leur santé? Et donc, c'était pour ça qu'ils sont venus nous voir. Et, nous, on leur a expliqué notre expertise comme on a fait ici et le type d'étude qu'on pouvait faire avec eux autres.

115 Pour ce faire, aussi j'ai rencontré, je pense qu'il devait avoir 25 personnes du Comité de citoyens, pour discuter avec eux, pour voir avec eux comment est-ce que, eux, ils percevaient la situation. Et je dois admettre que, et avant d'aller dans la revue de la littérature comme telle, j'étais assez surprise par plusieurs choses.

120 Premièrement, par le fait qu'il n'y avait pas eu d'étude de faite. Et moi, j'avais compris en lisant le dossier, en me familiarisant avec le dossier, qu'il y avait eu dans les audiences publiques d'il y a quelques années, qu'il y a eu la proposition, une des recommandations du BAPE avait été de faire une étude, une analyse de risques ou une étude de santé.

125 Deuxièmement, j'ai été surprise parce qu'il n'y avait pas de mesures d'exposition prises dans la communauté. Je sais qu'il y a des mesures d'exposition qui sont prises au site, mais

pas des mesures d'exposition prises dans la communauté.

130 Troisièmement, j'étais surprise qu'on ne fait pas d'analyse, et ça peut-être qu'il faudrait penser davantage à le faire, de surveillance des bio-indicateurs d'exposition, c'est-à-dire de savoir si la population est en effet exposée. Et il y a des mesures qu'on peut prendre, qui sont des métabolites, c'est-à-dire des substances qu'on peut soit retrouver dans le sang, soit retrouver dans l'urine, qui témoignent chez les gens d'une exposition.

135 Juste pour vous donner un petit exemple, je ne pense pas que... j'ai un peu regardé qui vous êtes moi aussi, que vous avez des bacs en sciences, mais pour vous donner un exemple, une des études que nous avons faites avec des gens qui pêchent, des pêcheurs au lac Saint-Pierre, c'est de regarder dans leur sang leur taux de métaux, comme le mercure, le plomb, le cadmium, etc., et les BPC par exemple. Et en effet, on constate, et probablement si vous et moi on donnait notre sang aussi, on verrait qu'on peut voir notre profil d'exposition. Et donc, je ne comprenais pas.

140 J'ai été surprise aussi que dans le cas de la surveillance autour d'un site d'enfouissement, qu'on ne fait pas d'analyse des bio-indicateurs d'exposition chez les gens qui habitent aux alentours.

145 Et j'ai été surprise aussi, en écoutant les gens parler de leurs problèmes, de leurs préoccupations, c'était beaucoup plus des préoccupations, des questionnements que les gens avaient et que leurs préoccupations rejoignaient la littérature scientifique. Et ça, les gens n'étaient pas du tout au courant de la littérature scientifique, mais que ça rejoignait la littérature scientifique, et je vais y revenir plus tard.

150 Donc, face à cette demande d'étude, et nous étions d'accord pour travailler avec eux pour arriver à faire un design d'étude qui correspondrait à cette situation, d'apprendre qu'il y avait des plans pour agrandir le site et qu'il allait avoir le Bureau d'audiences publiques. Donc, à la place de commencer à préparer une étude, on a préparé le mémoire pour vous.

155 Le mémoire présent, parce que nous ne sommes pas les seules personnes au monde, loin de là, qui sont aux prises avec le problème des sites d'enfouissement, donc la première chose que, nous, nous faisons quand on mène une étude, et qui sert pour ici aussi, est de faire une revue de la littérature scientifique. C'est-à-dire de voir toutes les choses qui ont été publiées, toutes les études qui ont été publiées dans la littérature internationale sur les effets des sites d'enfouissement sur la santé.

160 Et, là-dessus, nous étions assez chanceuses, pas nécessairement chanceuses, mais ça démontre que les préoccupations sont les mêmes un peu partout dans le monde, que l'Organisation mondiale de la santé a récemment publié un rapport intitulé *Population Health and*

Waste Management: scientific data and policy options, donc la santé des populations et la gestion des déchets, les données scientifiques et les politiques possibles. Et ça a été publié en 2007.

170 Donc, on avait ce rapport qui nous a indiqué que plusieurs paramètres de santé ont été mesurés dans le cas d'études épidémiologiques qui essayaient de voir est-ce qu'il y avait un lien entre l'exposition qui pouvait venir des sites, les émanations des sites et la santé des populations.

175 Globalement, c'est difficile à étudier. Juste pour vous dire, ce n'est pas facile parce qu'il y a des multiples contaminants et il y a différents organes qui peuvent être atteints dans la santé. Et très souvent, les études essaient de cibler une substance et une atteinte. Et ici, ce dont on fait face dans les sites d'enfouissement, c'est des émanations des gaz, des fumées qui contiennent beaucoup de substances différentes.

180 Donc, ce que les gens ont regardé, ils ont regardé des cancers, la mortalité, les problèmes de reproduction tels que les malformations congénitales et un faible poids à la naissance.

185 Et nous avons inclus, dans le rapport que vous avez ici, un tableau qui est tiré de ce rapport que, je pense, est probablement le plus facile à regarder pour comprendre qu'est-ce que les études ont regardé.

190 Ils ont regardé, entre autres, l'enfouissement des déchets dangereux et santé infantile: synthèse des connaissances épidémiologiques. Et une des raisons pour laquelle on a ressorti ce tableau, c'est parce que quand on a discuté avec la communauté, il y avait une personne qui avait eu un enfant avec des malformations congénitales, qui se posait la question, qui n'était pas du tout accusateur mais qui posait la question: «Est-ce que ça pouvait être lié ou non aux produits toxiques?» Moi, je lui ai dit: «On ne peut pas dire.» Et on ne pourrait probablement jamais dire sur un cas est-ce que c'est relié ou non, sauf s'il y a des très, très grosses expositions.

195 Mais j'ai demandé aux gens qui étaient là, les 25 personnes dans la salle: «Combien de personnes ici, soit vous ou votre femme – s'ils étaient les femmes ou les hommes – ont eu des fausses couches?» Et j'admets que j'ai été très surprise de voir le nombre de personnes qui ont levé la main. J'ai dit: «Ça ne veut pas dire du tout, du tout, et je veux que tout le monde soit clair là-dessus – quand je leur parlais – que ça ne veut absolument pas dire que c'est relié au site d'enfouissement.»

200 Ce que ça veut dire, par contre, pour moi, c'est que ça vaut la peine de faire une bonne étude rigoureuse pour savoir et pour répondre à: est-ce que, oui ou non, il y a un lien? Parce

205 que ça, ce n'est pas parce que les gens lèvent la main, que c'est vrai. Ce n'est pas parce que les gens lèvent la main, qu'il y a un problème. Mais ça indique que ça vaudrait la peine de l'étudier.

Et je mets ça en lien avec le tableau que vous avez ici, qui est en lien avec la santé infantile. Et ça, c'est le résultat des tests. Et vous voyez aussi, c'est très scientifique; c'est dans
210 notre langage à nous. «Inadéquate» veut dire, on entend que les études épidémiologiques sur le sujet sont limitées en nombre et en qualité, par exemple, un faible échantillon de population, des études écologiques, des contrôles limités des variables confondantes.

Je ne sais pas c'est quoi la procédure, mais s'il y a des termes que j'utilise, que vous ne
215 connaissez pas...

LE PRÉSIDENT :

Ça va aller, Madame.

220

Mme DONNA MERGLER :

D'accord, parfait, très bien.

225

LE PRÉSIDENT :

Ne vous inquiétez pas. Si on a quelque chose, on va vous poser des questions par la suite.

230

Mme DONNA MERGLER :

Excellent, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

235

Merci.

Mme DONNA MERGLER :

240

Qui présentent des résultats incohérents ou démontrent peu ou pas de relation.

«Limitée» pour nous, on entend que plusieurs études épidémiologiques, incluant au moins une étude de cas-témoins ou de cohorte, démontreraient des associations relativement constantes et des preuves d'une association entre l'exposition et le risque après contrôle des

245 variables confondantes potentielles.

Donc, vous voyez que, avant de dire qu'il y a un lien, nous sommes très, très, très prudents. Et ici, en effet, les informations limitées existent pour faible poids à la naissance. Par contre, l'étude n'était pas ajustée pour la durée de la gestation qui devrait être, des malformations
250 congénitales, malformations du système nerveux central, malformations cardiovasculaires et malformations urogénitales.

Donc, ces études ont montré qu'il y avait des évidences, pas suffisamment pour dire qu'il y a un lien, et il faut toujours dire mais il y a suffisamment d'évidence pour dire qu'il faut faire
255 attention.

Et il y a d'autres études qui ont regardé également le système respiratoire. Et ces études sont citées ici. Deux études de cas portant sur un site d'enfouissement situé à Turin, en Italie, ont démontré que la proximité résidence-site d'enfouissement couplée à des facteurs socio-économiques, parce que nécessairement il faut tenir compte dans une étude des factures socio-économiques, pouvant en partie être associés au lieu de résidence, étaient liés à une
260 augmentation du risque d'admission à l'hôpital et de décès liés à des problèmes respiratoires. Il est à noter qu'il s'agit d'un site dont la taille et la capacité sont inférieures à celle du LET de BFI-UTL.

Par contre, il y a beaucoup de lacunes dans nos connaissances actuelles. Les sites d'enfouissement sont des systèmes complexes, qui rendent difficile l'évaluation de l'exposition des populations environnantes. Parmi les facteurs qui déterminent le risque, notons la multiplicité des agents qui y sont déversés, leur profil toxicologique, et pour beaucoup de ces substances ne sont
265 pas nécessairement connues et ne sont surtout pas connues en mélange.

Nos connaissances qui viennent surtout des études animales, où on va exposer l'animal à une substance et regarder les faits, des fois on va aller jusqu'à deux substances, mais l'exposition à un cocktail de substances, on a peu d'information là-dessus et on fait ce qu'on appelle des... la
275 plupart des informations sont basées sur des études de type épidémiologique écologique.

Le type et la quantité de déchets. Très souvent on ne sait pas quelles sont les émanations, le mode de traitement des matières et du lixiviat, l'ingénierie du site et sa gestion.

Aussi, les voies d'exposition sont multiples: l'inhalation des gaz, de composés organiques volatils ou de particules émises par le site. Des fois, je ne pense pas que c'est le cas ici, mais dans certaines études, ce qui fait qu'on ne peut pas juste appliquer les études faites ailleurs à la situation ici, on peut avoir l'ingestion d'eau contaminée par l'infiltration du lixiviat dans les puits privés ou même, dans certains cas, ça peut être dans les aqueducs, la baignade dans des cours
280 d'eau contaminés – je ne pense pas que c'est le cas ici, mais ça peut
285

être le cas dans d'autres études qui ont montré des liens – l'ingestion de nourriture cultivée sur les sols, etc. Donc, on peut avoir différentes situations qui ne correspondent pas nécessairement aux situations qu'on voit ici.

290 Mais les études disponibles à ce jour démontrent des associations entre la proximité des sites d'enfouissement des résidences et des pathologies précises, mais ne démontrent pas de lien de causalité. Parmi les facteurs trop souvent négligés dans les études, notons la synergie des facteurs qui déterminent l'environnement des populations à risque souvent caractérisé par d'autres sources de pollution.

295 Ici, dans la région ici, on fait face aussi à la pollution venant de l'est de Montréal. On ne peut pas changer ça. On ne peut pas, même si par exemple les normes sont respectées sur chacun des sites à l'est de Montréal comme sur le site d'enfouissement. Mais pour les normes veut dire que si c'est celui-là la seule pollution à laquelle on est exposé. Mais quand on les combine, on change la situation. C'est comme si on avait déjà un verre à moitié plein et on ajoutait un peu plus, ou un verre plein et on ajoutait un peu plus et ça déborde.

300 Donc, c'est pour ça que chaque situation devient unique et l'importance de la surveillance autour de chaque site. Et ce site géographiquement est situé là où est-ce qu'il est situé, et les gens autour sont exposés à différentes choses.

305 Ici aussi, de ce que moi j'ai vu quand on est allé voir là, voir, visiter les citoyens, ce n'est pas du tout un lieu socio-économique défavorable. Ou s'il y en a, moi je l'ai pas vu. Mais de là où j'ai vu, ce n'est pas du tout le cas. Donc, dans les autres études, il aurait pu avoir des biais par le milieu socio-économique.

310 Une grande partie des études disponibles utilise également des critères arbitraires, tels que la distance entre le site et la résidence ou une modélisation géographique de l'exposition tenant compte des vents dominants, du profil hydrographique et géologique pour définir les populations affectées alors qu'une évaluation adéquate devrait passer par des mesures directes de l'exposition.

315 Et je souligne cela parce qu'il est tellement important que des mesures soient prises dans la communauté, non seulement dans le site, là au site d'enfouissement, mais également à différentes places dans la communauté autour de ce site, de la même façon qu'on va prendre des mesures, par exemple, à Montréal à différents lieux par rapport à la circulation. On ne va pas juste le prendre à la sortie des tuyaux d'échappement, mais on va le prendre aussi à différentes places dans la ville pour avoir une idée de l'exposition des gens.

320 **LE PRÉSIDENT :**

325 Madame Mergler, je vous arrête un petit peu parce que ça fait déjà 25 minutes.

330 **Mme DONNA MERGLER :**

Justement, j'allais dire...

LE PRÉSIDENT :

335 Si vous voulez juste conclure et après on aurait quelques questions.

Mme DONNA MERGLER :

340 Oui, j'arrive à mes recommandations.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

345 **Mme DONNA MERGLER :**

Je pense que mes recommandations sont évidentes. Je pense qu'il faut surseoir sur tout agrandissement d'un site d'enfouissement où on ne connaît pas encore, malgré les recommandations de... je pense c'était 2002 ou 2003?

350 **Mme AURORE NICOL :**

2003.

355 **Mme DONNA MERGLER :**

360 Le BAPE 2003, du rapport 177, de surseoir sur tout agrandissement avant qu'on ait une analyse, une étude de l'exposition et de la santé des gens qui vivent autour. Espérons que cela montrerait qu'il n'y a pas eu d'effets, on ne sait pas. Mais si ça montre qu'il n'y a pas eu d'effets, à ce moment-là il y aurait des données de base pour un suivi futur aussi.

365 Donc, une telle étude devrait voir un suivi de santé de la population basé sur des mesures directes d'exposition et des mesures directes des effets sur la santé et des altérations précoces, et devrait aussi regarder les groupes les plus vulnérables qui pourraient être les foetus in utero, les foetus qui sont exposés par leur mère, et les enfants et les personnes âgées.

Et notant en dernier lieu que, étant donné qu'il y a un hôpital qui attire aussi des gens qui sont malades, il serait important de porter une étude spécifiquement sur les gens qui sont à l'hôpital.

370

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Bigué.

375

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Bonjour. Quand vous parlez de «mesures à proximité», les mesures, en fait, c'est des échantillonnages de ce type-là, pas des mesures d'aménagement là.

380

Mme DONNA MERGLER :

Non, non, des échantillonnages, d'échantillonner l'air, par exemple, à différents coins de rues, chez des gens. Si je comprends bien, les gens se plaignent des odeurs assez fréquentes et, dans ce cas-là, ce n'est pas juste de sniffer, comme on dit, ce n'est pas juste de voir est-ce qu'il y a une odeur, mais de savoir qu'est-ce qu'il y a là-dedans et d'avoir des sites d'échantillonnage un peu partout dans la communauté aux alentours.

385

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Quand vous avez fait sommairement la revue de la littérature, est-ce que les sites étaient comparables avec le site de Lachenaie? C'est-à-dire que le site de Lachenaie a certaines caractéristiques concernant le sous-sol, concernant l'argile. C'est assez particulier. J'imagine que ça doit avoir des conséquences sur les effets négatifs ou positifs qu'on...

390

395

Mme AURORE NICOL :

Je vais répondre à cette question-là.

400

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui, d'accord, allez-y.

405

Mme AURORE NICOL :

Alors, dans la plupart des études, les sites n'étaient pas exactement similaires à celui qu'il y a ici. Et je dois dire que souvent il manquait de l'information pour savoir à quel point le site était comparable ou pas.

410

Par contre, ce qu'on peut voir dans différents pays où la réglementation est différente, c'est qu'il y a moins de contrôle du lixiviat qu'ici. Par contre, au niveau des émanations, c'était assez similaire.

415 Puis ce qui porte à confusion un peu aussi dans le cas présent, c'est qu'on parle de faire une grande élévation des déchets. Et ce, dans tous les articles qu'on a cherchés, il n'y a aucune étude des effets sur la santé de cette configuration-là, probablement que c'est une technique qui est nouvelle. Donc, c'est pour ça qu'il n'y a pas de grandes études qui portent là-dessus.

420 Mais on ne peut pas se prononcer. Puis ce n'est pas parce que les autres sites ne sont pas exactement comme celui-ci, que les résultats n'ont pas de lien. C'est les mêmes substances, grosso modo.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

425 Est-ce que la population, le développement spatial était assez similaire à celui qu'on retrouve ici à Lachenaie

Mme AURORE NICOL :

430 Par rapport à la distance versus le site, oui, dans la plupart des études. Par contre...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

La répartition de la population autour et tout ça. Résidentielle.

435 **Mme AURORE NICOL :**

Au niveau, vous voulez dire, de la disposition par rapport aux vents, tout ça?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

440 Oui.

Mme AURORE NICOL :

445 Il faut savoir que l'article de l'OMS fait la revue de plus de 100 articles. Donc, je n'ai pas regardé dans tous les sites si c'était la même répartition. Mais de façon générale, le critère qui faisait qu'il y avait un effet sur la santé ou pas, c'était la distance entre les résidences et le site, donc la zone tampon autour du site.

450 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Et qu'est-ce qu'on mentionnait?

Mme AURORE NICOL :

455

En bas de 2 kilomètres de distance, il y a des effets. Et c'est le cas ici. L'hôpital même se trouve à moins de 2 kilomètres.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

460

Ça, c'était la conclusion générale de la littérature scientifique sur le sujet, des 100 études qui faisaient l'objet...

Mme AURORE NICOL :

465

C'est la conclusion de l'Organisation mondiale de la santé.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

470

En bas de 2 kilomètres.

Mme AURORE NICOL :

475

En bas de 2 kilomètres, c'est très récurrent qu'il y ait des effets. Donc, dépendamment du site, ce ne sera pas la même maladie qui va avoir été mesurée, mais c'est une distance où on sait qu'il y a des effets.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

480

Entre le résidentiel et le site.

Mme AURORE NICOL :

485

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

On ne spécifiait pas pour le commercial? C'est vraiment résidentiel.

490

Mme AURORE NICOL :

Vous voulez dire par rapport à la nature des déchets ou par rapport...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

495

Les usages.

Mme AURORE NICOL :

500

Là, c'était toujours par rapport au lieu de résidence que c'était mesuré. Donc, probablement que, oui, si quelqu'un travaille à côté d'un site, il va subir des effets aussi, même s'il habite plus loin, sachant qu'il va passer un certain nombre d'heures à proximité du site. Mais toutes les études portaient sur la distance résidence-site.

505

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

510

L'étude que vous mentionnez, en fait, que vous proposez dans votre mémoire, est-ce qu'elle s'attaquerait à tous ces sujets-là concernant le site de Lachenaie? Est-ce que ça éclairerait sur tout le questionnement qu'on se pose, en fait que la population est venue nous mentionner, nous faire part de leurs craintes depuis le début des audiences?

Mme DONNA MERGLER :

515

Il faut dire qu'on était au tout début de commencer à penser à qu'est-ce qui serait un bon design d'étude avec cette population quand il y a eu l'annonce des audiences du BAPE. Donc, on a plutôt fait la revue de la littérature.

520

Mais oui, moi, je pense qu'il faut faire des études assez substantielles pour justement comprendre d'une part quelle est l'exposition. Et ce n'est pas que l'exposition, c'est aussi: est-ce que cette exposition rejoint les gens. Parce que l'important, c'est qu'on peut avoir beaucoup de fumée, mais si on a un masque et on ne la respire pas, ça ne va pas nous atteindre. Donc, il faut voir aussi les bio-indicateurs de leur exposition, est-ce que les gens sont exposés, et par la suite voir quels sont les effets sur leur santé.

525

Je sais que les gens ont sorti des statistiques de la région, mais il faut aller beaucoup plus approfondi que juste la région. Il faut aller beaucoup plus en contrôlant pour toutes sortes des facteurs confondants qui peuvent exister. Des facteurs confondants sont des facteurs qui peuvent également influencer le même effet.

530

Donc, de faire une étude qui nous permettrait de voir les suites de grossesse, qui permettrait de voir les problèmes respiratoires, qui pourrait peut-être regarder aussi le neurodéveloppement des enfants, qui pourrait regarder aussi les sécrétions hormonales.

535

Et je pense qu'il y a des façons de le regarder tant chez les gens que d'utiliser d'autres techniques, par exemple des techniques écotoxicologiques. Mais je laisse faire d'autres de

discuter de ça. Pour moi, c'est au niveau de la santé humaine, il y a beaucoup de choses qui pourraient être faites. La population est suffisamment grande pour pouvoir faire des études qui sont scientifiquement rigoureuses.

540 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

On parle d'un échéancier de combien de temps?

545 **Mme DONNA MERGLER :**

Bon, en scientifique et professeure d'université, je vais vous répondre: ça dépend combien d'argent on peut mettre dans les études. Le plus de fonds qu'une étude peut avoir, le plus de gens qui peuvent travailler là-dessus et essayer de collecter le plus rapidement possible, on parle d'un minimum d'un an avec beaucoup de fonds, allant jusqu'à... nos études vont jusqu'à
550 trois, quatre, cinq ans. Mais à la fin de l'étude, au moins, on a des informations sur lesquelles on peut se fier.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

555 Quand vous parlez, si vous aviez à qualifier, donner une épithète à cette étude, ce n'est pas une étude de risque, là, on s'entend bien. C'est une étude... vous venez de mentionner tout à l'heure l'adjectif. Je vous le laisse dire là.

Mme DONNA MERGLER :

560 Non. C'est une étude sur la santé, une étude de la santé en lien avec les sites d'enfouissement.

565 Le problème des études de risque, c'est que d'une part l'étude de risque dépend aussi... surtout dans ce cas-ci, la modélisation qui a été faite, on ne sait pas la validité de cette modélisation parce que ça n'a jamais été validé sur le terrain. Il n'y a pas d'échantillonnage.

570 Si je vais dire que je fais un modèle, on aime ça les scientifiques faire des modèles, on en fait beaucoup, mais l'importance de nos modèles, c'est de pouvoir les vérifier.

575 Donc, moi, je peux imaginer plein de choses. Je peux imaginer qu'il y a telle et telle substance qui va sortir et je peux vous dire: «Bon, selon mes calculs, il y aurait telle et telle substance qui va sortir.» Par contre, si je n'ai pas vérifié mon modèle sur le terrain, ça vaut ce que ça vaut. Il faut toujours vérifier ce qu'on met de l'avant.

Et juste pour vous donner une idée, les modèles sur les changements climatiques, beaucoup de monde n'y croyait pas jusqu'à ce qu'on commence à avoir des données valides qui

580 montraient en effet que les températures sont en train de suivre les modèles. Mais là encore, on ne peut pas faire une analyse du risque si on ne sait pas, d'une part, c'est quoi l'exposition réelle et on ne sait pas non plus c'est quoi les effets attendus sur la santé.

Donc, nous, ce qu'on allait faire avec le comité de citoyens, c'est de faire une étude sur l'exposition et les effets possibles sur la santé.

585 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci beaucoup, Madame.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une petite question, Madame Nicol. Vous avez dit que dans l'étude de tantôt, il y a, quoi, à peu près une centaine de cas qui ont été étudiés. Ces lieux d'enfouissement technique là, est-ce qu'ils sont répartis à travers le monde ou on les retrouve en Europe plus spécifiquement?

595 **Mme AURORE NICOL :**

C'était principalement aux États-Unis, en Europe que ça se passait. Il n'y en avait pas au Canada dans l'étude.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Et ces sites-là sont opérationnels depuis combien d'années?

605 **Mme AURORE NICOL :**

Ça varie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

610 C'est ça que je voulais savoir.

Mme AURORE NICOL :

615 Il y avait des sites qui étaient très anciens et qui étaient des sites même où il y avait du déversement illégal de matières. Donc, on ne contrôlait pas qu'est-ce qui rentrait. On ne contrôlait pas les écoulements. Mais il y avait aussi des sites qui étaient très modernes et qui avaient des bons aménagements de contrôle et il y avait tout de même des effets qui étaient observés.

620 Puis ce qui est très important, je pense, de souligner par rapport à cette revue de littérature là, c'est que même s'il y a beaucoup d'effets sur la santé qui n'ont pas été démontrés à 100 % on sait que c'est de là que ça vient, il n'y a pas eu non plus d'études qui ont démontré le contraire.

625 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais est-ce qu'il y a eu, si on regarde ces sites-là, qu'est-ce qu'il y avait comme environnement? Parce que c'est beau avoir un site, mais un site d'enfouissement technique ou un site d'enfouissement sanitaire a quand même un environnement autre alentour. Il peut avoir
630 des usines, il peut avoir un paquet de choses. Est-ce que ça a été considéré dans l'étude ou on a pris strictement les données qui provenaient du site en question ou des sites en question?

Mme AURORE NICOL :

635 Dans la plupart des études, ce n'était pas vraiment considéré, on ne considérait pas la synergie de différents impacts. Il faut savoir qu'il y a des études là-dedans qui remontent à il y a 20 ans. C'était des problématiques dont on se doutait à peine. Mais il y a aussi des études très récentes où ils prenaient en considération un certain nombre de facteurs.

640 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce que c'est possible de déposer l'étude de l'OMS?

Mme DONNA MERGLER :

645 J'allais justement le...

LE PRÉSIDENT :

650 Donc, justement la déposer auprès de madame Renée Poliquin à l'arrière.

Mme DONNA MERGLER :

655 J'allais justement proposer ça.

LE PRÉSIDENT :

660 J'aurais peut-être une autre question. Tantôt, lorsque vous parliez d'avoir un profil des bio-indicateurs...

Mme DONNA MERGLER :

Oui.

665 **LE PRÉSIDENT :**

... est-ce que, en bout de ligne, on peut avec ce profil-là en arriver à dire avec certitude que ça provient strictement du lieu d'enfouissement?

670 **Mme DONNA MERGLER :**

675 Ça dépend qu'est-ce qu'on voit. Par exemple, si le site d'enfouissement est par exemple la seule source de styrène dans les environs et on retrouve du styrène dans les métabolites urinaires des gens, je pense qu'on peut dire que c'est probable, c'est plus probable que non que ça soit le site d'enfouissement.

680 Si c'est quelque chose qui vient de différents sites, qui pourrait venir tant des raffineries que du site d'enfouissement, à ce moment-là la façon de voir, c'est de voir c'est quoi la distribution de ces bio-indicateurs, d'une part, par rapport au site et, d'autre part, par rapport aux raffineries. S'il n'y a pas de différence par rapport à la source ou si c'est au même niveau qu'on voit dans les gens de l'est et il n'y a pas de variation par rapport au site, à ce moment-là on conclurait que ce n'est pas nécessairement le site d'enfouissement.

685 Donc, ça ne dépend pas juste de le mesurer, mais aussi de l'analyser en lien avec les sources. Comme dans les études, les distances, les sources, il y a différentes... est-ce que ça correspond. Si par exemple on a d'autres études à côté où on mesure d'autres paramètres, ça nous permet de mettre les données ensemble pour voir la cohérence des données.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'à ce moment-là ça vaudrait la peine, en faisant ces études-là, de le faire dans tous les autres sites au Québec pour pouvoir comparer site versus site?

695 **Mme DONNA MERGLER :**

Vous demandez ça à quelqu'un qui aime faire des recherches. Je peux vous répondre que oui.

700 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, juste une dernière question, Madame Mergler. En quoi votre étude va se

différencier des autres études qui ont été faites antérieurement s'il n'y a pas d'incidence... enfin, pas d'incidence, mais s'il n'y a pas de cause à effet qui a été vraiment démontrée? En quoi votre étude pourrait se différencier à ce moment-là?

705

Mme DONNA MERGLER :

La première différence par rapport aux décisions qu'il faut prendre ici, et ça, ça répond à beaucoup de vos questions antérieures par rapport à est-ce qu'ils étaient similaires à ce site-ci, c'est premièrement d'avoir des données pour ce site-ci.

710

Et ça, c'est en effet un des problèmes, vous l'avez bien soulevé, c'est que chaque site se situe dans un écosystème biogéophysique différent et donc chaque site a ses particularités. Ils ont aussi des choses qu'on peut généraliser, mais il y a aussi les particularités.

715

Et la question à laquelle on veut répondre ici, c'est le lien entre ce qui se passe à ce site-ci et la santé des gens.

Qu'est-ce que ça peut changer? À mon avis, un des aspects qui étaient regardés et, si vous voyez bien, beaucoup des effets qu'on a regardés étaient des effets assez graves, des effets cliniques, des malformations cardiovasculaires, des malformations du système nerveux. Il y avait une étude des bébés de petit poids, mais qui n'a pas tenu compte de la durée de gestation qui, on sait, va influencer le poids du bébé.

720

À ce moment-là, évidemment la première chose, c'est qu'on va regarder les altérations précoces, c'est-à-dire les premières altérations qui peuvent être des signes avant-coureurs de risques, mais qui représentent aussi une diminution du bien-être de la population. Donc, on va regarder c'est quoi toutes les substances. À partir de cela, c'est là où on a été, on est en train de regarder toutes les substances, on voulait regarder: est-ce qu'on retrouve ces substances-là chez les gens? Ça, ça n'a pas été fait dans les études.

725

Ce qu'on a fait dans les études, c'est toujours surtout des études écologiques, c'est-à-dire de voir la distance du site. Et on va regarder des premières altérations certainement au niveau du système respiratoire, au niveau du système nerveux, au niveau du système de reproduction et système hormonal.

735

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Mergler, Madame Nicol.

740

Mme DONNA MERGLER :

Merci à vous.

745 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Karel Ménard. Bonjour, Monsieur Ménard.

750 **M. KAREL MÉNARD :**

Bonjour, Monsieur Lafond, Madame, Monsieur les Commissaires.

LE PRÉSIDENT :

755 On vous écoute.

M. KAREL MÉNARD :

760 Donc, mon nom est Karel Ménard. Je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

765 Brièvement, qu'est-ce que c'est que le Front commun? En fait, c'est un organisme communautaire spécialisé en gestion écologique des matières résiduelles. On existe depuis 1991. Moi, je suis directeur depuis 1995.

770 Le Front commun essaie d'être actif, en fait, dans pratiquement tous les dossiers qui concernent la gestion des déchets, les déchets domestiques au Québec. On a participé à plusieurs dizaines d'audiences ou de médiations du BAPE. Et aussi, on a participé activement notamment à toute l'élaboration de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

775 Donc, les audiences en tant que telles. En fait, c'est la troisième fois que mon organisation présente un mémoire concernant l'agrandissement du site de Lachenaie. On a réfléchi à savoir comment réaliser, rédiger le mémoire, parce que soit on présentait le même mémoire qu'on avait présenté il y a cinq ans ou celui de 1995 ou même aucun mémoire. Mais quand même, on a écrit quelque chose et on a fait un petit exercice sur qu'est-ce qui a vraiment changé pour que le BAPE modifie la conclusion du rapport 177 de 2003.

780 En fait, on est ici parce que ce qu'on dit dans le mémoire, c'est un petit peu un rendez-vous obligé que monsieur Mulcair nous a assigné lorsqu'il a accordé un décret à la compagnie pour les cinq prochaines années. Monsieur Mulcair s'est bien gardé de dire que le site allait continuer ses opérations pendant les quinze ou vingt prochaines années. Monsieur Mulcair s'était limité à un 6.5 millions de mètres cubes d'autorisés et il avait dit sur plusieurs tribunes que le site allait fermer après cette autorisation terminée. En fait, c'est un secret de Polichinelle que

785 la compagnie allait déposer une demande d'agrandissement une fois ces 6.5 millions de mètres cubes atteints.

Même dans le décret, c'est mentionné – en fait, ça, c'est intéressant – qu'il y avait des besoins à court terme, en 2003, et le décret stipule que: justement afin de permettre à la
790 Communauté métropolitaine de Montréal et aux Municipalités régionales de comté voisines de compléter et de mettre en oeuvre leur plan de gestion des matières résiduelles. En fait, le décret nous dit: «Tout le monde a des devoirs à faire. On est en 2003. On se donne cinq ans et on va voir en 2008 où est-ce qu'on en est.»

795 Donc, c'est un peu l'exercice plus tard. Donc, cinq années plus tard, est-ce que les présentes audiences ont convaincu la commission du BAPE, donc vous-mêmes, que ce projet n'était plus inacceptable ni une source d'iniquité sociale ni rejeté par les citoyens ou n'apparaissant plus comme allant à l'encontre des objectifs de la *Politique québécoise 1998-2008*. Donc, on a regardé sur trois aspects ceux qui avaient des devoirs à faire ou comment la situation avait évolué.

800 Au niveau de la CMM, de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans son mémoire qu'elle a déposé en 2003 à la commission précédente, la CMM dit qu'il est donc nécessaire à la CMM de disposer d'une période transitoire de cinq ans afin de mettre en place la planification qui
805 déterminera les besoins à long terme en capacité d'élimination. Donc, nous sommes en 2003, la CMM réclame cinq années pour travailler là-dessus.

En 2006, la CMM dépose son PMGMR, son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, et dans son PMGMR déposé en 2006 donc la CMM demande encore un autre cinq
810 ans. En fait, on va voir, lorsqu'on va devoir réviser le PMGMR, donc dans cinq ans, donc en 2011. Donc, la CMM nous reporte en 2011.

Dans un document tout récemment, en fait qui a été publié en décembre dernier, en décembre 2007, donc la CMM mentionne qu'il faudrait que le gouvernement du Québec accorde
815 des autorisations à long terme. Je cite la commission de la CMM qui travaillait là-dessus:

(...) la commission estime que la communauté devrait recommander au gouvernement du Québec le renouvellement à long terme des décrets des lieux d'enfouissement technique de Lachenaie, Sainte-Sophie et Saint-Nicéphore.

820 Donc, là, la CMM reporte, je ne veux pas dire au calendes grecques, mais à beaucoup plus tard, si on veut, les obligations qu'elle a dans la gestion de ses matières résiduelles.

La CMM a également sorti une étude sur la comparaison des technologies et des
825 scénarios de gestion des matières résiduelles, document dans lequel il est mentionné que la CMM recommande l'implantation d'usines de gazéification qui peuvent s'étendre jusqu'en 2017.

Donc, on est rendus presque en 2020, donc en 2017.

830 Mais pendant tout ce temps-là, de report en report – je ne pense pas qu'on a écrit le mot «procrastination» parce que ce n'est pas très joli comme mot, mais on peut le percevoir comme ça – mais pendant tout ce temps-là, il y a des municipalités qui vivent avec les problèmes causés par le lieu d'enfouissement. Les municipalités qui sont limitrophes, celles-là, en fait, elles sont laissées pour contre, à toutes fins pratiques, ainsi que leurs citoyens.

835 Donc, nous, on pense qu'il y a vraiment un problème d'iniquité au sein même de la CMM et que ce problème-là ne semble pas vouloir se résoudre de sitôt. Peut-être, et c'est la conclusion à laquelle on est arrivés, peut-être que la CMM, en tant que structure administrative et décisionnelle, n'est pas le bon outil ou n'est pas adaptée pour répondre à de telles situations. Donc, peut-être il faudrait voir d'autres façons de procéder si on veut un jour en arriver à résoudre
840 ce problème-là, parce qu'on pense qu'il y a un problème.

L'autre point qu'on a analysé, c'est au niveau de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est toujours intéressant et pertinent, et ça on le fait fréquemment dans diverses audiences, même Recyc-Québec des fois se prête à cet exercice-là, en fait de calculer
845 les besoins qu'une région, qu'une MRC, qu'une Régie intermunicipale, les besoins en élimination que la région donc a besoin mais en fonction de l'atteinte des objectifs de la politique.

Vous savez que les MRC ont un objectif à atteindre en 2008, en fait cette année, et on calcule les besoins d'élimination en fonction de ça. Pourquoi? Parce que c'est pour des raisons
850 de planification, mais aussi une question de sécurité jusqu'à un certain point.

Donc, en accordant un tonnage limité, si on veut, bien, la MRC ou le pouvoir qui gère ce site-là fait des efforts pour mettre le moins de déchets possible pour garder son site le plus
855 longtemps, fait attention pour ne pas mettre de déchets dangereux et ainsi de suite à l'intérieur. Donc, c'est une question de planification.

Dans le cas qui nous intéresse, ce n'est pas applicable parce que BFI est une compagnie privée. Il n'y a aucun droit de regard qui s'applique. Et BFI, en fait, son rôle en tant que
860 compagnie, ça on respecte ça, c'est d'enfouir encore et davantage de déchets. Donc, BFI va utiliser tous les moyens qu'elle a, tous les décrets qu'elle a pour enfouir le maximum de déchets possible.

Et c'est exactement ce qu'elle a fait au cours des dernières années. Même si elle avait la possibilité de garder son tonnage, si on veut, je ne veux pas dire historique, mais un tonnage
865 qu'elle a eu pendant certaines années, il y avait une porte ouverte dans le décret en 2003, BFI l'a ouverte toute grande et a enfouie le maximum qu'elle pouvait en vertu du décret.

Même s'il y a des efforts qui sont faits sur le territoire de la CMM un jour, BFI, en fait, si

870 on lui accorde un décret subséquent, BFI va aller chercher ses déchets ailleurs pour remplir, pour
comblé ce que le décret lui permet de faire. Donc, BFI, en fait, on ne peut pas vraiment la
considérer comme étant un moyen d'atteindre les objectifs de la politique. C'est une compagnie
privée. En fait, on peut même la voir en parallèle. Et jusqu'à un certain point, elle contrevient à
l'atteinte des objectifs de la politique parce qu'elle a des...

875 Avec son gros volume actuellement, c'est autour de 1.3 million de tonnes qu'elle enfouit
par année, avec ce gros volume-là, en fait, c'est le plus gros site au Québec, on calcule environ
près du quart des déchets enfouis au Québec vont au site de Lachenaie, elle peut se permettre
d'avoir des prix très bas, donc d'attirer des clients toujours de plus en plus loin.

880 Et en fait, même si on fait des efforts dans certaines régions, il y a toujours l'attraction que
cause, si on veut, ce lieu d'enfouissement parce que les coûts sont bas et ça met peut-être en
veilleuse les efforts qu'on pourrait mettre au niveau de la réduction, réutilisation, recyclage dans
certaines MRC.

885 Donc, tenter de calculer une capacité d'enfouissement en fonction de l'atteinte des
objectifs de la politique ou de la future politique, pour nous, bien, c'est un exercice vain. Donc,
ça ne peut pas s'appliquer dans ce cas-ci.

890 Un autre point sur lequel on s'est attardés, c'est la gestion des déchets selon BFI. Je
pense qu'on pensait au titre d'un film connu. Le rôle de la compagnie n'est pas de collaborer,
comme j'ai dit, aux objectifs de la politique québécoise, mais bien d'aller chercher les déchets là
où ils sont et d'enfouir le maximum de ces déchets-là prévu par ce décret.

895 Comme j'ai dit, BFI exerce une pratique de bas coûts, en fait comme un magasin à
grande surface, sauf que ces coûts-là ne reflètent pas nécessairement les coûts
environnementaux, les coûts sociaux et même les coûts économiques parce que, selon nous, il y
a une perte sur le plan économique lorsqu'on enfouit de façon pêle-mêle et massive des déchets
dans un lieu d'enfouissement.

900 BFI se targue d'avoir des pratiques environnementales ou écologiques. Nous, on dit
qu'elle en a très peu, sinon pas du tout. Deux exemples, par exemple, BFI a eu l'obligation en
1995 d'avoir un centre de tri sur ses lieux et, en fait, BFI a réussi à faire modifier un décret pour
ne plus avoir à gérer un centre de tri sur les lieux de son site d'enfouissement.

905 Même chose pour la plate-forme de compostage, même si BFI avait réclamé cette plate-
forme de compostage là antérieurement, vous l'avez vu comme tout le monde lorsqu'on a visité le
site en janvier, s'il y avait du compostage sur les terrains de BFI, il devait certainement être dans
le composteur domestique à l'entrée, parce qu'il n'y avait aucune matière putrescible sur la plate-
forme de quelque 200 000 mètres cubes sur les lieux.

910

Un des problèmes aussi – et si vous me permettez, on va un petit peu extrapoler, mais je pense qu'il faut le faire ressortir – c'est que ce qu'on a vécu ou ce qu'on vit actuellement avec le projet d'agrandissement de BFI, bon, la demande de décret d'urgence qui a été faite, à ma connaissance, il n'y a toujours pas eu de réponse de la part du gouvernement, mais on l'a vécue, on la vit actuellement et on va la vivre dans un an ou peut-être un petit peu moins avec le site de Sainte-Sophie.

915

920

Donc, lorsqu'on parle de mégasites qui ceinturent la grande région de Montréal, c'est toujours la même chose, ce sont des sites d'environ 1 million de tonnes de matières résiduelles par année qui va là. On attend à la dernière minute pour déposer une étude d'impact environnementale. Ensuite, généralement, en fait, il y a toujours eu des audiences du BAPE, mais on vit à chaque fois une situation de crise où là, si le site n'est pas autorisé, ça va être la catastrophe pour la grande région de Montréal.

925

En fait, on pourrait vous sortir toutes les coupures de presse ou toutes les citations qu'il y a eues, c'est sensiblement la même cassette qui ressort à chaque fois. Donc, si le site n'est pas autorisé, si le site ferme, ça va être apocalyptique pour la grande région de Montréal.

930

Donc, il y a une espèce de pression induite qui est posée sur les décideurs. Ils ont des décisions à prendre et qui n'est pas toujours facile. Des fois, c'est entre le coeur et la raison que ça oscille. Mais on pense qu'il devrait peut-être un jour y avoir une réflexion sur tous ces sites-là, ces gros sites qui ceinturent la grande région de Montréal, parce que c'est du cas par cas à chaque fois et, à chaque fois, c'est la même situation.

935

Et je comprends les politiciens qui doivent prendre des décisions des fois assez difficiles ou, comme monsieur Mulcair l'a fait en 2003, en fait, ménager la chèvre et le chou, et dire: «Bon, on verra dans cinq ans.» Et je ne pense pas qu'il y ait aucun politicien qui pense, à part peut-être monsieur Couillard, rester en poste à son ministère pendant cinq ans. Donc, on relie encore là le problème à ceux qui vont suivre.

940

Même monsieur Mulcair, en 2004, avait très bien dit qu'avec ces 6.5 millions de mètres cubes autorisés, bien, c'était cinq ans, en 2004. Donc, ça nous reporte environ à 2009. Et pourtant, déjà début 2008, il y a un problème au niveau des capacités restantes d'élimination. En fait, c'est ce qui avait été annoncé par la compagnie.

945

950

BFI gère son lieu d'enfouissement non pas en fonction des besoins de sa clientèle, en fait des MRC, mais bien en fonction des intérêts de ses actionnaires. C'est une compagnie privée cotée à la Bourse, ce qui est son droit le plus strict, en fait. Et nous, on pense aussi que c'est notre droit le plus strict de dénoncer cette façon de faire et de demander que cesse ce style de gestion de déchets au Québec.

955 Le dernier point qu'on a abordé: cinq ans après, qu'en est-il au niveau de l'acceptabilité sociale? En fait, ce qu'on a remarqué, c'est que les tensions s'étaient, somme toute, exacerbées. Mais surtout les gens qui vivaient avec plus de force les impacts des opérations de cette compagnie, les gens se sont organisés, ont organisé les manifestations, ont fait des campagnes de levée de fonds. Ils ont retiré beaucoup d'argent avec ça. Ils ont même été en Cour contre la compagnie, même le gouvernement.

960 En fait, on ne se réveille pas un matin en disant: «Tiens, je vais faire du trouble, je vais être contestataire.» Je ne dis pas qu'ils ont fait du trouble, bien au contraire, mais avec un esprit de contestation. En fait, on le devient par la force des choses parce qu'on est brimés dans nos droits.

965 Et cette sensation-là et cette répercussion-là ne s'est pas atténuée au cours des dernières années. Au contraire, elle s'est amplifiée et organisée surtout. Avec raison, parce que la qualité de vie des citoyens a été sacrifiée pour permettre un développement immodéré, selon nous, d'un lieu d'enfouissement privé à proximité de leur maison et de leur famille.

970 Et le plus frustrant pour eux, ça doit être de constater qu'au lieu de voir les capacités d'enfouissement autorisées diminuer, bien, elles n'ont fait qu'augmenter au cours des dernières années. Donc, on peut très, très bien les comprendre et comprendre les tensions qui existent dans cette région.

975 Le problème, selon nous, c'est que peut-être que ce lieu avec son ampleur n'est pas au bon endroit. C'est un lieu qui est là depuis longtemps. Lorsqu'il a été implanté, on ne prévoyait pas qu'il allait accueillir 1.3 million de tonnes. En fait, dans quelques années, on va certainement revivre ce que les gens du quartier Saint-Michel à Montréal ont vécu avec le lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Montréal à l'époque, c'est-à-dire c'est un lieu d'enfouissement qui n'a pas lieu d'être par sa taille et son emplacement. Et dans plusieurs années, dans cinq ans ou dans dix ans, si une autorisation est accordée, on va vivre les mêmes problèmes, mais encore de façon amplifiée.

985 Donc, on ne peut conclure que, au cours de ces cinq ans, la compagnie a répondu correctement aux devoirs que le décret de 2003 lui donnait, c'est-à-dire régler les problèmes d'acceptabilité sociale. Il y a eu des devoirs qui ont été faits certes, mais vraiment pas suffisants et même au contraire, je crois.

990 Donc, au niveau des recommandations, en 2003, le Front commun avait recommandé, comme plusieurs intervenants d'ailleurs, une fermeture progressive du lieu d'enfouissement sur une période de cinq ans, donc une autorisation mais avec des quantités dégressives année après année jusqu'à une fermeture complète et définitive en 2008.

995 Aujourd'hui, on se rend compte que les principaux acteurs concernés n'ont pas su tirer profit du délai qui leur était accordé. La CMM est toujours à la recherche de temps pour implanter des alternatives à l'enfouissement ou trouver des solutions. En fait, tout ce que la CMM a réussi à trouver effectivement, c'est du temps. Il n'y a aucune solution concrète.

1000 L'iniquité interrégionale perdure pour les municipalités avoisinantes au lieu d'enfouissement, alors qu'il me semble que ça devrait être une des priorités à régler. C'est-à-dire, oui, on a besoin d'avoir des lieux d'enfouissement au Québec, on en convient, on est même en faveur de ça, nous, le Front commun, ça peut peut-être surprendre des gens, mais on a besoin de lieux d'enfouissement, mais pas de lieux d'enfouissement comme celui de BFI qui cause des problèmes à l'environnement dans le sens au niveau des atteintes des objectifs de la politique, mais surtout qui cause des problèmes aux populations avoisinantes.

1005 La compagnie donc ne semble pas avoir été en mesure non plus de faire accepter socialement son projet par les citoyens qui habitent aux abords de ses installations. La seule motivation, semble-t-il, en fait, c'est de toujours vouloir enfouir et davantage, ce qu'elle a démontré au cours des cinq dernières années. Donc, on lui offre la possibilité d'enfouir encore plus et elle y va.

1010 Donc, pour ces raisons, le Front commun, on ne peut que recommander la cessation définitive des activités d'enfouissement de la compagnie à son site de Terrebonne, secteur Lachenaie, à l'atteinte de ses capacités autorisées à ce jour. Donc, s'il lui reste des capacités à ce jour, qu'elle les utilise et qu'après le site soit fermé de façon définitive.

1020 Aussi, on recommande que, lors de la gestion postfermeture de ce site, que les eaux de lixiviation produites par ce lieu d'enfouissement soient traitées in situ, donc sur les installations du lieu d'enfouissement, et que les eaux traitées donc respectent les dispositions du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, et que ces eaux de lixiviation là ne soient plus envoyées à la station d'épuration des eaux usées de Mascouche. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1025 Monsieur Ménard, vous dites que la CMM, en tant que structure administrative et décisionnelle, n'est pas la structure la plus adaptée finalement pour répondre à de telles situations. Est-ce que vous avez des suggestions pour y remédier?

M. KAREL MÉNARD :

1030 La CMM est certainement un trop gros territoire de planification. Ça représente la moitié de la population du Québec en un seul territoire de planification, comme une MRC de 30 000

1035

habitants peut l'être. C'est un territoire de planification qui doit gérer les matières résiduelles sur son territoire. La CMM, c'est la moitié du Québec en population et la moitié du Québec en production, génération de matières résiduelles.

1040

Donc, il y a plusieurs paliers de décision ou administratifs à la CMM et, lorsqu'on tombe au niveau des municipalités, particulièrement Montréal, ça devient kafkaïen. Littéralement, c'est... même, je crois qu'à la Ville de Montréal, ils ne savent plus trop où donner de la tête avec toutes les structures au niveau de la Ville. Même au niveau du conseil d'agglomération, au niveau des arrondissements, qui prend la décision, qui prend les grandes orientations? Oui, c'est la CMM, mais lorsque ça percole au niveau inférieur, il y a des bouts qui se perdent littéralement.

1045

Nous, souvent on va chercher de l'information au niveau local, au niveau de l'arrondissement, au niveau de la Ville et les gens se renvoient la balle. Donc, je crois que c'est un petit peu le fouillis à ce niveau-là.

1050

Peut-être scinder – là on s'avance – mais peut-être avoir des structures où se prennent les décisions à moins grande échelle. La CMM, en fait, n'a qu'un pouvoir de recommandation. Même sa comparaison des technologies d'alternatives à l'enfouissement, en fait, c'est des suggestions. Donc, la CMM suggère à ses cinq secteurs qui la composent d'aller vers la gazéification. Mais si Laval ou Longueuil ou la Rive-Sud décide de faire carrément autre chose, elles auront le droit de le faire.

1055

Mais pendant que tout ça se décide, pendant que tout ça se trame, pendant que l'étude se fait, pendant qu'il y aura des consultations, en fait, il y a énormément de consultations mais qui n'aboutissent pas sur des choses concrètes, c'est du temps qu'on perd. C'est du temps qu'on perd, alors qu'on doit être en mode solution, on doit agir. C'est ce qu'on disait en 2003, c'est ce qu'on dit depuis des années.

1060

Les audiences qu'il y a eues en 1995, en fait, c'était ça. Tout le monde est prêt pour faire quelque chose; faisons-les. Maintenant, on a une grosse structure qui, selon nous, n'est pas très efficace pour régler ce genre de problème.

1065

LE PRÉSIDENT :

1070

Dans votre mémoire, on peut lire qu'à un certain moment donné, BFI finalement a une autorisation pour 1.3 million de tonnes par année. Et vous dites que BFI ne devrait pas recevoir des matières résiduelles autres que celles de la Communauté urbaine. Autrement dit, à peu près le 400-450 000 qui vient de l'extérieur de la CMM devrait être refusé.

À ce moment-là, est-ce que BFI devrait absolument accepter les matières résiduelles provenant strictement de la CMM, qui s'élèvent à toutes fins pratiques à près de 3 millions de

tonnes par année?

1075

M. KAREL MÉNARD :

En fait, nous, ce qu'on demande, c'est la fermeture du lieu d'enfouissement de BFI.

1080

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce qu'on fait avec les déchets de BFI?

1085

M. KAREL MÉNARD :

Ça fait plus de quinze ans qu'on propose des solutions. Donc, le Front commun, en fait, on a été le principal requérant d'une enquête publique sur la gestion des matières résiduelles au début des années 90. On a eu les audiences génériques. On a déposé un mémoire. On a proposé des solutions, dont plusieurs ont été retenues et maintenant ont force de règlement.

1090

Donc, effectivement, si on ferme BFI demain matin, ça va causer certains problèmes, des problèmes qui ne sont pas insolubles. Donc, ça va causer une certaine pression. Et en fait, c'est un petit peu ça qu'on veut, c'est-à-dire causer une pression sur les générateurs de déchets. Parce que dans un certain sens, je ne veux pas être trop vulgaire, mais la récréation est finie.

1095

Si on autorise encore le lieu d'enfouissement technique de BFI à accueillir des déchets, ça va être la même chose qui va se produire, comme on dit dans le mémoire et comme on a tenté de le démontrer, ça veut dire ils vont y aller pour le maximum des capacités autorisées.

1100

La CMM aussi devrait se munir de lieux d'élimination sur son propre territoire. Donc, ça, on l'avait dit. Ça, on le dit. Nous, on est en faveur d'une régionalisation de la gestion des matières résiduelles. Comme nos 90 groupes membres chez nous à travers le Québec, on est tous en faveur d'une gestion régionale des déchets pour différentes raisons.

1105

La CMM a des lieux physiques sur son territoire. Même, elle l'avait mentionné lors, je pense, des consultations en 2002-2003 au BAPE, lors de la précédente commission, et même dans son PMGMR. Donc, physiquement, il y a des lieux où c'est possible d'avoir des lieux d'élimination sur son territoire, mais pas des lieux d'élimination comme celui de BFI.

1110

C'est possible d'avoir des lieux d'élimination, si vraiment on applique les 3R, réduction, réutilisation, recyclage, on peut en arriver à ce que nous on appelle «un enfouissement sélectif». Et dans le meilleur des cas encore, la matière, les déchets ultimes qu'on envoie dans ces lieux d'enfouissement sélectif, la matière est stabilisée, c'est-à-dire on stabilise toute la matière putrescible qui peut rester dans les déchets avant leur enfouissement.

1115

Donc, socialement et environnementalement, ce serait beaucoup plus acceptable d'avoir des lieux d'élimination comme ça sur le territoire de la CMM. Je ne peux pas croire qu'il n'y a pas physiquement possibilité d'avoir des lieux d'enfouissement sélectif avec stabilisation des matières résiduelles sur le territoire de la CMM.

1120

Ça, c'est une des solutions qu'on propose. Ça ne se fera pas du jour au lendemain mais, avec un petit peu de volonté, ça peut se faire quand même assez rapidement.

LE PRÉSIDENT :

1125

Combien de temps?

M. KAREL MÉNARD :

1130

Combien de temps? BFI a déposé son étude d'impact en octobre dernier et on est déjà en audience publique. Donc, ça peut se faire très, très rapidement, c'est-à-dire...

LE PRÉSIDENT :

1135

Vous comprendrez, Monsieur Ménard, que BFI, c'est un site qui est existant. Là, on s'en va vers des sites non existants. Est-ce que c'est peut-être un peu plus long, entre vous et moi?

M. KAREL MÉNARD :

1140

C'est certainement un petit peu plus long. Mais regardez la façon dont ça se passe. La CMM dans son PMGMR avait donné à ses cinq secteurs jusqu'au 31 décembre 2007 pour élaborer des scénarios d'élimination sur son territoire. La CMM a reporté ça d'un an encore. Toujours reporter et reporter. C'est-à-dire, à un moment donné il faut lancer un signal clair en disant: «C'est fini.»

1145

Il y a cinq ans, c'est ce qu'on avait dit un peu, le décret, c'est-à-dire: «On vous donne cinq ans. Faites des devoirs et revenez-nous dans cinq ans avec des solutions beaucoup plus acceptables.» Et on ne pense pas que cinq ans plus tard, des solutions acceptables soient sur la table.

1150

Donc, vous connaissez comme moi combien de temps peut durer tout le processus de trouver des lieux d'élimination. Il y a certainement quelque part un fonctionnaire sur sa table ou même des gens au niveau politique qui ont des lieux propices à recevoir des déchets. Mais ensuite, vous connaissez la procédure, ça peut prendre, si vraiment on s'y met, peut-être un an et demi, deux ans.

1155

LE PRÉSIDENT :

1160 Parfait. Merci, Monsieur Ménard.

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1165 Non, ça va aller, merci.

LE PRÉSIDENT :

1170 Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1175 Merci.

LE PRÉSIDENT :

On vous remercie, Monsieur Ménard.

1180 **M. KAREL MÉNARD :**

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1185 Madame Madeleine Fillion, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Fillion.

Mme MADELEINE FILION :

1190 Bonjour, Monsieur le Président, bonjour Madame, bonjour Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

1195 **Mme MADELEINE FILION :**

L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, si je comprends bien, vous demeurez également sur la rue Monique?

1205 **Mme MADELEINE FILION :**

Oui, sur la Presqu'île.

LE PRÉSIDENT :

1210 Vous aviez un terrain à côté de chez vous, j'imagine?

Mme MADELEINE FILION :

Oui.

1215

LE PRÉSIDENT :

Vous dites que vous avez mis votre résidence en vente. Vers quelle année à peu près?

1220 **Mme MADELEINE FILION :**

En 2004.

LE PRÉSIDENT :

1225

Et à ce moment-là, toujours ce que vous nous avez dit...

Mme MADELEINE FILION :

1230 Non, 2003 je crois.

LE PRÉSIDENT :

1235 2003 ou 2004. Mais à ce moment-là, vous dites que vous avez eu des offres qui correspondaient à 50 % de la valeur de la maison. C'est ça? Est-ce que c'était l'évaluation municipale ou...

Mme MADELEINE FILION :

1240 Non. Nous avons un petit domaine, 7 arpents, c'est très beau, et on nous offrait le prix

d'une petite maison. En fait, ça vaut beaucoup plus et on nous offrait vraiment pas grand-chose.

LE PRÉSIDENT :

1245 D'accord. Je vous remercie, Madame Filion.

Mme MADELEINE FILION :

1250 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1255 Monsieur Robert Ménard, s'il vous plaît. Il n'est pas arrivé, Monsieur Ménard? Non. On va prendre une pause d'à peu près dix, quinze minutes et on vous revient par la suite. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, je vais demander à monsieur Michel Fournier, s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer.

1265 **M. MICHEL FOURNIER :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1270 Bonjour, Monsieur Fournier.

M. MICHEL FOURNIER :

1275 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1280 Est-ce que ces deux dames peuvent se présenter?

M. MICHEL FOURNIER :

Oui, j'allais faire la présentation.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. MICHEL FOURNIER :

1290

Je suis accompagné du docteur Pauline Brousseau, qui est un docteur en médecine expérimentale.

Mme PAULINE BROUSSEAU :

1295

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1300

Bonjour.

M. MICHEL FOURNIER :

1305

Et qui est adjointe à la direction du Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie. Et Joanna Prime, qui a une maîtrise en toxicologie de l'environnement...

LE PRÉSIDENT :

1310

Bonjour.

M. MICHEL FOURNIER :

... et qui est chargée de projet au CIRÉ.

1315

Moi-même, je suis professeur à l'Institut Armand-Frappier et je suis titulaire d'une chaire de recherche du Canada en toxicologie de l'environnement et le directeur du Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie.

1320

On a déposé un rapport auprès des membres de la commission et je veux juste faire ressortir quelques points bien, bien précis dans la présentation.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. On vous écoute.

1325

M. MICHEL FOURNIER :

Je vais vous parler d'abord, vous introduire un peu le Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie. Ce centre intègre des chercheurs et des gestionnaires des milieux universitaires, industriels et gouvernementaux au sein de projets de recherche d'envergure en écotoxicologie selon une perspective globale. C'est-à-dire qu'on va participer à l'identification de problèmes; ensuite, on va se livrer à la caractérisation et à l'étude détaillée de la problématique; pour ensuite regarder les procédés de traitement possibles et les solutions éventuelles.

1330

1335

On va favoriser les études et les innovations à différentes échelles, que ce soit au niveau de la paillasse de laboratoire, au niveau de procédés pilotes ou d'études à l'échelle pilote, d'études de terrain, et ce, à différents niveaux d'organisation biologique, que ce soit des cellules, molécules, systèmes physiologiques, individus et populations.

1340

Le centre que je dirige est composé de 145 chercheurs et gestionnaires, qui proviennent de 50 institutions de haut savoir et en provenance aussi de 11 pays.

1345

À titre d'exemple, du milieu académique, on a des représentants, des chercheurs de toutes les universités présentes au Québec, mais aussi des universités de l'est du Canada, des Maritimes, des universités françaises comme Bretagne occidentale, Reims, Caen, Université de Berlin, d'autres universités du nord de l'Afrique et des États-Unis comme l'Université Stors, l'Université de Stonybrooks à New York.

1350

On a aussi dans notre réseau des chercheurs et des gestionnaires qui proviennent de plusieurs institutions gouvernementales, qu'on parle du Centre d'expertise en analyse environnementale du gouvernement du Québec, du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, Centre de recherche sur les biotechnologies marines, comités de gestion de différentes rivières, des gens du ministère Faune et Parc Québec, Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada, etc., de sorte que le centre regroupe à peu près l'ensemble des forces vives en toxicologie de l'environnement, que ce soit du milieu académique ou du milieu gouvernemental au Québec.

1355

1360

On a aussi des partenaires industriels comme l'Alcan, Degrémont, John Meunier, Hydro-Québec, etc., qui participent aux activités de recherche du réseau. Et aussi des institutions: Biodôme, Biosphère, Parc du Bic, la SÉPAQ, vers laquelle on va transférer nos résultats de recherche de façon à ce que ce soit incorporé dans les exhibits pour transmission au grand public.

1365

Au niveau de notre programmation scientifique, on mène une vingtaine de grands projets de recherche d'envergure et souvent ces projets-là ont été initiés à la demande soit de groupes de citoyens, soit le secteur du gouvernement ou soit du milieu industriel. Comme par exemple, on a un programme en marche depuis quelques années sur l'évaluation du potentiel toxique des effluents municipaux.

1370

Le programme principal est celui de la Ville de Montréal où on vient de terminer une série d'études qu'on a entreprises il y a trois ans, qui portaient sur l'évaluation des différents procédés de désinfection et vérifier l'impact de ces procédés-là sur la toxicité de l'effluent municipal de Montréal qui sort de l'usine de traitement des eaux usées, ce qui a permis entre autres au maire, il y a deux ou trois semaines, de faire l'annonce que le procédé de désinfection retenu par la Ville était l'ozonation.

1375

C'est entre autres le procédé pour lequel on avait trouvé la plus faible toxicité et l'impact le plus significatif en termes de désinfection. Ça, c'était un projet qui avait été initié par notre réseau à la demande de la Ville de Montréal.

1380

On a aussi d'autres projets face aux effluents municipaux de différentes autres villes du Québec, que ce soit Gatineau, Laval, Québec, Lévis, etc.

1385

On a aussi des programmes en marche qui visent à évaluer les impacts des activités humaines sur les grandes rivières du Québec comme le Saguenay, où on évalue ses différentes contributions, soit les contributions industrielles de type Alcan, les contributions aussi d'effluents municipaux, mais plus régionaux.

1390

On a aussi des programmes pour la rivière des Outaouais qui portent plus précisément sur les impacts des papetières. Aussi la rivière Yamaska qui nous sert de modèle pour évaluer les impacts de pesticides. On a comme ça une série de programmes de recherche.

1395

À la demande du gouvernement du Québec, on vient d'élaborer une proposition de centre de recherche avec sa programmation scientifique pour les cinq prochaines années pour étudier le problème des lagunes de Mercier, les contaminants présents dans les lagunes. Et ce programme-là vise à évaluer les impacts sur la santé humaine, la santé des écosystèmes et aussi de mettre en lumière un certain nombre de procédés qui pourraient être utilisés pour traiter les eaux, les sols et l'air contaminés liés à la problématique des lagunes de Mercier.

1400

On a une série d'autres programmes scientifiques d'envergure dans différents sites liés aux activités ou aux demandes de groupes de citoyens ou de secteurs du gouvernement.

Notre façon de travailler est basée sur une démarche qu'on appelle «la démarche

1405 scientifique en santé environnementale», et cette démarche-là a été élaborée par la Commission internationale mixte à l'époque où j'étais le responsable de la santé des écosystèmes, de la santé humaine.

1410 Sur la Commission mixte internationale, on avait tenu une série de colloques pour mettre en interaction des spécialistes qui étaient appelés à agir dans des problématiques de contamination pour élaborer la démarche idéale et finalement la seule vraie démarche qu'on pourrait qualifier d'acceptable, qui a été utilisée par la suite par la Commission internationale mixte pour régler l'ensemble des sites contaminés dans les Grands Lacs et dans le Saint-Laurent, et ainsi que par un certain nombre d'autres organismes.

1415 Cette démarche-là se fait généralement en quatre étapes, où on va faire la détermination du site et de la problématique, on va en déterminer l'ampleur pour ensuite élaborer les actions et les stratégies, et élaborer le programme de suivi.

1420 La détermination se fait généralement en deux étapes. Ça peut reprendre certains des éléments qui ont été présentés par le docteur Mergler dans la première présentation cet après-midi.

1425 Et la première étape, c'est vraiment de caractériser les sources de toxiques dans un site donné et de surtout aussi déterminer les émissions et la dispersion des toxiques dans l'environnement. En parallèle, on se doit de déterminer aussi les effets de ces toxiques-là au niveau des populations exposées. Et là, on parle aussi bien de populations fauniques que de populations humaines.

1430 Ces deux étapes-là primaires permettent de déterminer s'il y a vraiment des populations humaines et fauniques exposées à ces toxiques-là, et est-ce qu'il y a des relations directes de cause à effet entre les toxiques présents dans le site et les effets qu'on peut attribuer ou répertorier dans les populations humaines et fauniques.

1435 Suite à cette étape-là, généralement, ça va générer une étape de recherche de la littérature de façon à vérifier qu'est-ce qui se passe dans des sites comparables soit au Canada ou dans d'autres pays. Mais aussi, ça va nécessiter des travaux de terrain où on va aller évaluer directement dans le terrain, dans la région autour du site, et on va mesurer les toxiques supposément émis par le site, de façon à bien déterminer s'ils se dispersent dans l'environnement et s'il y a des populations qui sont réellement exposées.

1440 Le troisième volet implique la recherche au niveau du laboratoire, de façon à pouvoir mettre en évidence des effets précis liés aux toxiques en question dans le site, de façon à mettre en évidence des marqueurs ou des bio-indicateurs qui pourront ensuite être utilisés pour aller suivre les populations sur le terrain.

1445 Et lorsqu'on a l'ensemble de ces données, à ce moment-là on peut se livrer à un exercice qui s'appelle «l'évaluation du risque». Parce que c'est vraiment à cette étape-là qu'on aura mesuré l'exposition, qu'on l'aura quantifiée. Puis à partir des données d'exposition identifiées, on aura aussi déterminé la toxicité des substances. Et en faisant le rapport toxicité sur exposition, on peut déterminer et chiffrer un risque. Et ça, c'est l'outil idéal de gestion. On peut aussi, à partir de ce
1450 moment-là, se servir aussi de modèle pour raffiner l'évaluation du risque.

À partir de ces données-là, il est alors possible de faire des actions ou des interventions qui sont soit de la réglementation, soit des lois sur les expositions ou encore d'envisager des procédés qui permettent à ce moment-là d'éliminer l'exposition et de réduire finalement les effets.
1455 Et c'est sûr qu'il y a une période de validation.

Comme tout programme, on veut en mesurer un impact, on a généralement un suivi qui est élaboré. Ce suivi doit se faire soit par l'utilisation d'un suivi chimique, et on retourne mesurer les toxiques et leur émission de façon à vérifier que les actions qu'on a entreprises ont eu un effet
1460 réel, ou encore dans notre suivi on peut utiliser des marqueurs d'exposition, des marqueurs d'effets, et vérifier à ce moment-là que les populations ne présentent plus d'atteinte suite aux expositions toxiques.

Et par expérience au niveau de la Commission internationale mixte, où on a eu à gérer un grand nombre de cas de contamination lourde en milieu urbain, il est très, très important que, dès le début de ce processus-là, il y ait une communication vers le milieu et que tout se fasse en collaboration avec le milieu de façon à s'assurer de la transparence des opérations et d'éviter un peu ce qu'on voit aujourd'hui.
1465

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Lorsque vous parlez du mandat, Monsieur Fournier, c'est le mandat qui serait octroyé par la Fondation ECO. C'est ça?

1475 **M. MICHEL FOURNIER :**

Je vais le préciser dans deux, trois minutes. Je veux juste terminer un point.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, allez-y.

M. MICHEL FOURNIER :

1485 À date, quand on fait le constat de notre réseau... si on applique cette démarche-là et on fait le constat de ce qui a été fait dans le cadre de la problématique Lachenaie, on s'aperçoit que finalement, malgré que le BAPE en 2003 ait recommandé des études d'évaluation de risque, ce qui normalement aurait dû générer ce processus-là, rien de ça a été fait.

1490 De sorte que si ce processus-là avait été fait dès 2003, une étude détaillée prend deux à trois ans, de sorte que, en 2006, on aurait été en mesure de dire: est-ce que le site présente un danger? Est-ce que le site présente un risque? Et ça, aucune démarche n'a été faite dans ce sens-là.

1495 Tout ce qu'on a pu retrouver, c'est des éléments de toxiques sur lesquels on applique une modélisation. Et on peut discuter pendant des heures sur les modèles utilisés. Chacun a ses modèles. Mais le point, je pense, le plus critique, quand on a un modèle, c'est un modèle théorique. Un modèle théorique demande à être validé et vérifié. Et à notre sens, on n'a vu aucun travaux qui permettent de valider ou de vérifier chacun des modèles.

1500 De sorte que, cinq ans plus tard, on se retrouve dans la même situation et on se retrouve à la case départ. On n'est pas plus en mesure de pouvoir évaluer l'impact toxique, s'il existe, ou s'il est anecdotique, ou s'il est réel.

1505 Notre façon de fonctionner dans notre réseau, on a reçu une demande du groupe de citoyens de la Fondation ECO pour que notre réseau s'intéresse à cette problématique-là, notre démarche traditionnelle est de créer un comité de programme avec un mandat précis.

Le mandat qu'a le comité de programme créé par le CIRÉ serait:

1510 – un, d'établir une liste des composés émis par le site, de mesurer l'exposition de la faune et de la flore et de la population humaine à ces composés, de sorte de vraiment procéder à une mesure de terrain;

1515 – à partir de là, de vérifier les impacts de tels composés sur la santé environnementale et la santé humaine;

– et éventuellement, si le besoin est, d'explorer les solutions pour éviter l'exposition ou la réduire au maximum si le site est maintenu;

1520 – et d'élaborer la stratégie de financement pour supporter ces travaux-là.

LE PRÉSIDENT :

1525 Voulez-vous revenir à votre petite chose précédente, votre tableau précédent, j'aurais une question là-dessus.

M. MICHEL FOURNIER :

1530 Celle-là ici?

LE PRÉSIDENT :

1535 Oui, celui-là. En fait, lorsque vous dites, dans un premier temps, il faut établir une liste des composés, de quelle façon vous allez l'établir? Est-ce que c'est en travaillant avec BFI ou vous cherchez ça dans la littérature?

M. MICHEL FOURNIER :

1540 Je pense que les deux approches sont à considérer. Il y a déjà une série de données. Je pense que le ministère mesure déjà une série de substances. Il y a des autobus qui peuvent être fournis par le ministère, le camion Taga et dans lequel on peut mesurer qu'est-ce qui est émis.

1545 Dans notre approche, généralement, on invite tous les intervenants. De sorte que si on a un comité, sur notre comité, BFI serait invitée à collaborer aussi bien que la Fondation ECO.

1550 Par expérience, on sait qu'au départ, ça va faire des flammèches. Mais généralement, après quelques mois d'opération, je pense qu'il y a comme un niveau de confiance ou tout au moins de consensus qui s'établit. Chacun finalement s'aperçoit qu'il doit collaborer pour gérer le problème. C'est ce qui s'est fait à Magnola, c'est ce qui s'est fait dans un grand nombre de sites auparavant.

LE PRÉSIDENT :

1555 Est-ce qu'un marqueur d'exposition peut être assez fort pour conclure à une incidence?

M. MICHEL FOURNIER :

1560 Vous savez, l'avantage avec une approche toxicologique, c'est qu'on a des espèces sentinelles et on a des systèmes d'exposition contrôlée de ce qu'on va nous-mêmes installer sur le terrain. De sorte que si on se met dans une situation comme celle du site de Lachenaie, on peut, en connaissant la direction des vents, se mettre en aval, en amont et à différentes

1565 distances autour du site. À ce moment-là, on peut caractériser tout ce qui arrive dans l'air avant le site et tout ce qu'il y a après le site, de sorte qu'on peut à ce moment-là vraiment caractériser, démontrer l'apport du site.

1570 C'est peut-être l'avantage d'une approche écotoxicologique où on va arriver avec des organismes qui sont sains au départ, absolument propres, on les installe autour et on répertorie de façon régulière, et généralement ça va être couplé avec des systèmes de capteurs qui vont nous permettre aussi de mesurer qu'est-ce qui arrive dans chacun de nos mésocosmes, de sorte qu'à ce moment-là on est en mesure de montrer la contribution réelle d'un site.

1575 C'est ce qu'on va faire actuellement dans notre stratégie élaborée à Mercier où on a un site qui pollue, mais dans une région où à l'ouest il y a un grand nombre d'industries, de sorte qu'on va être en mesure par cette stratégie-là de connaître la contribution de tout ce qui arrive avant le site.

LE PRÉSIDENT :

1580 Parfait. Puis en termes de stratégie de financement, j'imagine que plus qu'il y a de monde qui peuvent influencer sur le financement, mieux c'est?

M. MICHEL FOURNIER :

1585 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1590 Et donc, à ce moment-là, la contribution du promoteur serait intéressante?

M. MICHEL FOURNIER :

Généralement, il y a une contribution des partenaires et tout ce qui...

1595 Dans chacun de nos programmes, c'est comme ça, on va établir la programmation, la chiffrer. Les gens autour de la table, on peut déterminer qu'est-ce qui peut venir des différentes sources. Et ensuite, il y a différents programmes au provincial, au fédéral, où on peut avoir accès pour du financement pour supporter nos programmes de recherche.

1600 Notre réseau actuellement a une subvention de base du FQRNT, qui est un organisme québécois, qui est de 375 000 \$ par année. Et nos programmes de recherche génèrent 20 millions de recherches par année, et chacun des financements est adapté en fonction des problématiques du site.

1605 Par exemple, pour les effluents municipaux de Montréal, on avait une contribution minimale du ministère du Développement durable, Environnement, sous forme d'analyse chimique. On avait une petite contribution du MDEIE. Et il y avait plusieurs compagnies, qui sont intéressées à développer des procédés de traitement des eaux, qui ont investi des centaines de milliers de dollars. La Ville sur cinq ans a investi 1 M\$.

1610

LE PRÉSIDENT :

Parfait. D'accord, merci. On vous écoute encore.

1615

M. MICHEL FOURNIER :

Au niveau de la composition du comité qui pourrait être mis en place et qui va être mis en place pour la problématique de Lachenaie, elle va être composée d'un représentant du CIRÉ; un représentant du Réseau de recherche en santé environnementale, qui est orientation beaucoup plus humaine, et on espère que ce sera le docteur Donna Mergler; un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement; un représentant de la Régie régionale santé et services sociaux; un représentant du comité de citoyens; un représentant de la Fondation ECO; au moins un représentant de BFI; et deux chercheurs qui vont être impliqués dans la recherche.

1620

Ce comité-là est celui qui va élaborer le détail du programme de recherche et la stratégie de financement. Et une fois ça établi, ça m'est transmis et, en tant que directeur du CIRÉ, j'ai comme responsabilité à faire les démarches qu'il faut pour trouver le financement pour faire rouler la programmation de recherche.

1625

Dans beaucoup de cas où ça a été initié souvent avec les demandes d'un groupe de citoyens, on a pu générer du financement adéquat pour élaborer une programmation détaillée de recherche.

1630

LE PRÉSIDENT :

1635

Et ce sera sur combien d'années? C'est parce que tantôt, je pense, vous avez parlé de deux, trois ans. Est-ce que c'est suffisant ou c'est le minimum deux, trois ans?

1640

M. MICHEL FOURNIER :

Je pense que si vous demandez à un chercheur universitaire combien doit durer un programme de recherche, le plus long est le mieux.

Mais quand on a fondé notre centre de recherche, il était évident, à cause des

1645 institutions participantes, que notre recherche n'était pas à fin académique dans sa grande partie.
Il pouvait avoir un petit volet académique, mais le gros des efforts de recherche devait être dans le but de produire des livrables et de régler des situations.

1650 De sorte que dans une problématique de ce type-là, je pense que dans un horizon de trois ans, on est en mesure de très bien caractériser le site. C'est sûr que si on fonctionne avec un budget de 100 \$ par année, ça risque de prendre plus cinq à six ans. Mais un budget adéquat, en trois ans, on peut...

LE PRÉSIDENT :

1655 Seulement que 100 \$, cinq, six ans, j'achète tout de suite là.

M. MICHEL FOURNIER :

1660 J'ai peut-être parlé un peu trop.

LE PRÉSIDENT :

Continuez.

1665 **M. MICHEL FOURNIER :**

1670 Pour vous montrer un peu la structure de gestion de notre réseau, on a ce qu'on appelle un comité de liaison, c'est une instance législative. Et sur le comité de liaison vont se retrouver des représentants des diverses institutions que je vous ai mentionnées au début, soit du secteur gouvernemental, soit du milieu académique, soit du secteur industriel. Et ce sont eux qui vont valider et déterminer notre problématique de recherche et endosser nos programmes.

1675 Et lorsqu'un programme est endossé par le comité de liaison, à ce moment-là, le comité de direction du réseau reçoit le mandat de mettre toutes les infrastructures du réseau au service du comité de programme.

1680 De sorte que dans l'opération qu'on est en train de développer maintenant suite à la demande du groupe de citoyens de Lachenaie, c'est la création de notre comité de programme, on a commencé à identifier les personnes qui vont en faire partie, pour ensuite faire entériner le programme de recherche par notre prochaine réunion du comité de liaison qui est au mois d'avril.

1685 Et à partir de là, notre programme de recherche va se mettre en marche, et de sorte que le comité de liaison va pouvoir mettre au service du comité de programme l'ensemble des unités méthodologiques, le bassin de chercheurs, les intervenants qu'il faut pour détailler et exécuter la programmation scientifique.

1690 C'est pour ça qu'au départ, je me permettais de dire que notre réseau est une recherche orientée avec but d'effectuer des programmes de recherche, d'en apporter les solutions et de régler les problèmes, de sorte que le but principal n'est pas l'avancement des connaissances, la génération de publication.

LE PRÉSIDENT :

1695 Parfait, merci.

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1700 Tout à l'heure, dans la présentation de madame Mergler, on parlait des études qui avaient été réalisées un peu partout dans le monde et c'était difficile d'établir un lien direct entre le site et les effets directement sur la santé.

1705 Et ce que vous nous présentez, est-ce que vous êtes capable... ce que j'ai compris, c'est que vous êtes capable d'établir un lien direct, d'isoler le site, et d'établir un facteur de risque spécifique au site.

M. MICHEL FOURNIER :

1710 C'est-à-dire, ce que madame Mergler présentait tout à l'heure, c'était les risques à la santé humaine. Dans une approche écotoxicologique, on va se servir de modèles animaux, dans lequel on peut à ce moment-là, selon la nature des émissions sur un site, la nature des retombées, on peut sélectionner une espèce animale, qui nous permet à ce moment-là d'être
1715 utilisée sur le terrain dans ce qu'on va appeler des mésocosmes, et on va localiser nos mésocosmes en aval et en amont du site qu'on veut caractériser. À ce moment-là, ce qu'on peut mesurer, c'est tout ce qui vient d'en dehors du site et tout ce qui sort du site précisément.

1720 Par la suite, ça nous permet ensuite dans une approche intégrée écotoxico-santé humaine, c'est que via nos mésocosmes, on peut pointer des bio-indicateurs d'effets ou des bio-indicateurs d'exposition, et ceux-ci peuvent être repris par une équipe d'épidémiologistes et mesurés dans la population humaine. Puis à ce moment-là, on peut raffiner la relation de cause à effet en santé humaine en se servant de nos bio-indicateurs.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1725 Je comprends très bien. Je vais prendre un exemple. On a pris tout à l'heure un exemple dans le lac Saint-Jean ou dans le Nord. On parlait du pourcentage de mercure qu'on

1730 pouvait retrouver, de métaux lourds qu'on pouvait retrouver dans l'organisme et on pouvait établir pour une partie de la population dans cette région-là une certaine quantité. Donc, on était capable ou on est capable d'établir pour une catégorie de la population le degré de toxicité, un bruit de fond.

1735 Là, moi, ma question, c'est de savoir, le bruit de fond, ici près du site, il y a toutes sortes d'usines. Il y a la pétrochimie, il y a etc., etc., vous les connaissez plus que moi.

M. MICHEL FOURNIER :

1740 Oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1745 Donc, c'est ça que je voudrais m'assurer, qu'un tel programme puisse vraiment isoler le risque par rapport au site.

M. MICHEL FOURNIER :

1750 L'avantage unique qu'on a ici et qu'on a aussi dans d'autres sites comme, par exemple, Mercier, c'est qu'on a une source ponctuelle d'émissions. De sorte que ce qu'on peut faire, c'est ceinturer la source ponctuelle avec des capteurs et avec des mésocosmes, et mesurer directement de ce qui sort de la source.

1755 Connaissant aussi les vents, la direction des vents, à ce moment-là, si on se met en amont et en aval de la source, on peut tout simplement par différentiel de nos mésocosmes savoir exactement la contribution qui va venir de toute l'industrie avant, celle du site, et la combinaison des deux. Et, via ensuite nos bio-indicateurs, transférer les mêmes marqueurs dans la population humaine et voir à ce moment-là ce qu'il en est.

1760 Souvent, on peut avoir des marqueurs, ce que le docteur Mergler référait à bio-indicateurs ou ce que j'ai marqué ici en termes marqueurs, certains ne sont pas tellement spécifiques. Ils vont répondre à des grandes classes de substances chimiques. D'autres, par contre, peuvent être excessivement spécifiques.

1765 Si, par exemple, on est en présence d'une source possible de métaux, les métaux vont induire dans un organisme, lorsqu'ils entrent en contact avec l'organisme, l'induction d'une protéine qu'on appelle la métallo-thionéine qui va fixer le métal. De sorte que si je prends un échantillon de sang, je mesure la métallo-thionéine, je sais qu'il y a eu exposition à un métal. Mais la métallo-thionéine a le métal de fixé après elle. Je peux la prendre, caractériser chimiquement puis savoir le métal en même temps. De sorte que j'ai les indicateurs qui peuvent
1770 être aussi très spécifiques, qui me permettent d'identifier une source.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1775 Est-ce qu'une telle programmation peut se faire en parallèle? Est-ce qu'elle doit se faire en parallèle avec l'exploitation du site?

M. MICHEL FOURNIER :

1780 Je pense que, dans les conditions actuelles du site, je pense que si le site arrête de fonctionner, il n'arrêtera pas d'émettre du jour au lendemain, si ça peut répondre à votre question.

LE PRÉSIDENT :

1785 Il n'arrêtera pas d'émettre des gaz, mais vous n'aurez plus à ce moment-là les épisodes d'odeurs. Souvent on dit que les odeurs, le front de déchets entraîne finalement des poussières, etc., et que c'est ça qui peut être... il pourrait y avoir une cause à effet.

1790 Donc, si on arrête l'enfouissement, qu'est-ce qui se passe? Êtes-vous capable d'avoir assez de mesures pour certifier après ça hors de tout doute que, oui, ça provient de là parce que etc.?

M. MICHEL FOURNIER :

1795 Vous savez, les composés qu'on a pu identifier à partir de ce qui avait été fait par le ministère de l'Environnement, beaucoup de ces composés-là suivent une courbe de dose-réponse qui est directe, dans laquelle il n'y a pas... ce n'est pas une courbe traditionnelle sinusoïdale. De sorte qu'à partir du moment où il y a une molécule, il y a un effet. C'est le cas des substances cancérigènes.

1800 Et ça suit les règles de tous les «handbooks» de toxico. Et si on fait des mesures et on découvre une toxicité alors que le site est fermé, ça montre qu'il fallait vraiment le fermer.

LE PRÉSIDENT :

1805 On parle souvent de troubles de santé psychologiques, d'angoisse, de dépression, de stress. Est-ce que votre étude va permettre d'apporter un éclairage?

M. MICHEL FOURNIER :

1810 Nous, on va mesurer des marqueurs de toxicité due à des expositions et à des effets biologiques. Je ne pense pas qu'on puisse aller dans ce sens-là.

1815 Par contre, c'est un domaine... moi, je suis immunologiste de formation et mon doctorat est en immunologie. Une bonne partie des réactions immunitaires, entre autres dans les questions d'allergies, peut-être un tiers peut être attribué à des facteurs qu'on appelle psychosomatiques. Par contre, la manifestation allergique est réelle. L'effet de santé est réel.

LE PRÉSIDENT :

1820 Et au niveau du système respiratoire, est-ce que votre étude va pouvoir apporter aussi certaines conclusions?

M. MICHEL FOURNIER :

1825 Si on ajoute des marqueurs de système physiologique respiratoire, je pense que oui. L'idéal, c'est de coupler l'approche écotox avec une approche en santé humaine, comme on a fait dans le cas des lagunes de Mercier.

LE PRÉSIDENT :

1830 Parfait. Merci, Monsieur Fournier.

Madame Bigué, est-ce que vous avez des questions?

1835 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Non, ça va. C'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

1840 C'est parfait. On vous remercie beaucoup tous les trois.

M. MICHEL FOURNIER :

1845 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gilles Côté, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Côté.

1850 **M. GILLES CÔTÉ :**

Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires.

1855 Alors, Gilles Côté, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière. Je représente ici les cinq conseils régionaux de l'environnement de la région métropolitaine de Montréal, que j'appellerai lors de ma présentation les CRE pour faire un peu plus court.

1860 Alors, les CRE de la région de Montréal sont ceux de Lanaudière, de Laval, de Montréal, des Laurentides et de la Montérégie. Ce sont des organismes à but non lucratif qui se préoccupent des enjeux environnementaux de la Communauté métropolitaine de Montréal depuis plus de dix ans.

1865 Forts de leur représentativité corporative et de leur expérience en concertation, les CRE de la Communauté métropolitaine de Montréal possèdent l'expertise du travail en collaboration avec plusieurs partenaires sur de nombreux dossiers environnementaux touchant les secteurs du transport, de l'aménagement du territoire, des matières résiduelles, des espaces verts, des milieux humides, de l'eau et de l'air.

1870 Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, les CRE ont pour principe de rechercher et de mettre en application les solutions les plus écologiques qui soient en proposant des moyens d'action et de stratégies basés sur les 3R-V. C'est ainsi qu'ils ont participé activement au processus de consultation et d'adoption des plans de gestion des matières résiduelles de la CMM et des MRC de leurs territoires respectifs.

1875 Alors, les CRE privilégient une approche de gestion écologiquement responsable des matières résiduelles. Ils appuient les principes adoptés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ces principes sont les suivants: les 3RV-E, la responsabilité élargie des producteurs, la participation des citoyens et des citoyennes, la régionalisation et le partenariat.

1880 Ainsi, les CRE prônent l'application réelle, et je souligne, du principe des 3RV-E. Ceci implique de considérer d'abord et dans cet ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage-compostage, la valorisation comme mode de gestion des matières résiduelles.

1885 En corollaire, nous croyons fermement que si notre société vise zéro pollution, zéro déchets comme objectif évolutif à long terme, elle sera toujours sur la bonne voie, sur celle du développement durable.

1890 Les CRE pensent aussi qu'il faut tendre vers une plus grande équité sociale entre ceux qui produisent les déchets et ceux qui les reçoivent par une responsabilisation des citoyens, des municipalités, des MRC, des entreprises à l'égard de la production et du traitement des déchets.

1895 Alors, nous abordons dans ce mémoire la question de la justification du projet au regard

des principes du développement durable et dans le contexte de la situation particulière de la région de Lanaudière, et des intentions gouvernementales affirmées dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

1900 La région de Lanaudière accueille deux des quatre très grands sites d'enfouissement du Québec. Il y a donc dans Lanaudière plus du tiers de l'enfouissement pratiqué dans l'ensemble de la province. Les deux sites en question sont celui de BFI-UTL à Lachenaie et celui de EBI à Saint-Thomas/Sainte-Geneviève-de-Berthier.

1905 **L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE**

DÉBUT DE LA PHRASE PAGE 3: Alors, les CRE de la région...

FIN DE LA PHRASE PAGE 8: ... Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

1910 La dernière commission du BAPE sur Lachenaie avait dit exactement ça. Celle sur le lieu d'enfouissement de Saint-Thomas, en 2005, avait dit la même chose. Le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur la gestion des matières résiduelles, en décembre 2006, disait aussi la même chose.

1915 **L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE**

LE PRÉSIDENT :

1920 Merci. Vous avez mentionné que si cet agrandissement-là était accepté, les prix à l'enfouissement vont demeurer bas et que, à ce moment-là, il n'y aura pas d'intérêt pour la récupération parce que ça va être jugé non économique.

1925 Est-ce que vous êtes pessimiste au regard de la volonté de la CMM de diversifier sa gestion des matières résiduelles par le biais éventuellement du compostage et de la gazéification?

M. GILLES CÔTÉ :

Est-ce que je suis pessimiste?

1930 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1935 **M. GILLES CÔTÉ :**

Non. Je pense qu'il s'agit là d'une solution qu'on aurait dû mettre de l'avant il y a une dizaine d'années.

1940 Ce qui me rend un peu triste face à la gestion de la CMM en matière de matières résiduelles, c'est le temps qu'on y met. On a été en retard sur bien d'autres MRC pour l'adoption d'abord d'un plan de gestion. On sait que les plans de gestion n'ont pas commencé vraiment à se mettre en branle avant 2001, 2002, et même que la CMM a pris tout son temps pour produire le sien, et qu'on y recommandait au départ que 2008, qui était l'objectif de la politique, en tout cas, 1945 c'était bien pour les autres parties du Québec, mais pour la CMM, il fallait plutôt penser à 2013. Alors, déjà, on a toujours...

À chaque année, la CMM demande à ce que les délais soient plus longs pour lui permettre de mieux planifier la gestion des matières résiduelles. Et chaque année, on enfouit 1950 toujours plus de déchets à Lachenaie et les impacts du site augmentent.

Et effectivement, ce que disait tout à l'heure mon collègue du Front commun québécois pour une gestion économique des déchets est très réel. On planifie, on tente de planifier, on y met un temps fou. Mais durant ce temps-là, les déchets s'accumulent et leur quantité ne diminue 1955 pas.

LE PRÉSIDENT :

Et sur quelles données vous vous appuyez pour dire que les estimations nécessaires à l'enfouissement au site de Lachenaie ne sont pas réalistes? En fait, parce que vous dites que le promoteur a probablement peut-être surévalué les quantités requises d'enfouissement. 1960

M. GILLES CÔTÉ :

Bien, j'ai dit: «peut-être», tout dépend des modes de gestion qui seront mis de l'avant avec la nouvelle *Politique de gestion des matières résiduelles*. 1965

J'ai mentionné dans le mémoire que si on décidait et on y mettait les ressources de traiter les matières... d'interdire l'enfouissement des matières putrescibles et de les traiter dans les centres de compostage, on pourrait en cinq ans déjà enlever 40 % de ce qu'on enfouit à Lachenaie comme ailleurs. Donc, on parle de cinq ans, de diminuer de 40 % les prévisions du promoteur. 1970

Mais si on change notre façon de gérer et on s'occupe de plus en plus du recyclage et de la réduction à la source, on peut très bien réduire aussi l'autre partie des matières résiduelles, 1975

celle qui déjà continue d'être enfouie. Donc, il y a moyen, avec des politiques gouvernementales claires, de diminuer toute cette production-là, et on ne s'y est jamais vraiment attaqué.

LE PRÉSIDENT :

1980

Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1985

Vous parlez d'un délai de transition. Vous estimez ça à combien de temps?

M. GILLES CÔTÉ :

1990

Je vous demanderais de faire l'estimé. On le dit souvent et c'est le même.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Vous n'avez pas quelque chose en tête?

1995

M. GILLES CÔTÉ :

2000

Il est extrêmement difficile parce qu'on n'est pas des gestionnaires de la chose. Et lorsqu'on se dit: «Bien, qu'est-ce qu'on va faire avec les déchets si on ferme le site», moi, je retourne la question à l'envers et je dis: «De combien vous voulez avoir de temps pour fermer le site?» C'est un petit peu ça.

2005

L'idée, c'est que le site est socialement et environnementalement, selon nous, inacceptable. On doit le fermer. On prend pour acquis qu'on doit s'engager sur cette voie-là de façon résolue. Maintenant, si on me dit que c'est une impossibilité, il faut mettre les déchets quelque part, on ne sait pas quoi faire, bien, je vous dis: «Ça va vous prendre combien de temps trouver une solution? Six mois? Un an? Dix-huit mois?» Certainement pas 17 ans j'espère.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2010

Merci.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2015 Vous avez mentionné tout à l'heure que le ministère devrait gérer à la baisse l'offre d'élimination. J'aimerais ça que vous précisiez un peu votre pensée, comment le ministère peut gérer la baisse d'offre.

M. GILLES CÔTÉ :

2020 Gérer à la baisse? Cesser de donner des autorisations d'agrandissement est le meilleur moyen pour gérer à la baisse l'offre d'élimination. L'offre d'élimination, en fait, c'est une capacité que le ministère autorise pour éliminer les déchets.

2025 Au Québec, c'est surtout de l'enfouissement qui se pratique. Donc, le ministère devrait plutôt moduler ses autorisations selon les objectifs à atteindre et il devrait le faire de façon régionale, et non pas dire: «Bien, on a un problème. On se sent insécure, peut-être qu'on va manquer de place. On va se donner des sites d'enfouissement pour 17 ans, pour 25 ans», pour des périodes qui n'ont pas de rapport avec les prévisions de production de matières résiduelles.

2030

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Comme là, vous venez de dire: «Il devrait donner des permissions en fonction des objectifs à atteindre.»

2035

M. GILLES CÔTÉ :

Tout à fait.

2040

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Avec les résultats du taux de récupération des municipalités, qu'est-ce qu'on ferait à ce moment-là? Parce que là, on ne les atteint pas.

2045

M. GILLES CÔTÉ :

On ne les atteint pas. Si on avait appliqué cette politique-là il y a une dizaine d'années, on les atteindrait peut-être. C'est une question de quand est-ce qu'on commence? Demain commence quand? Parce qu'on reporte toujours à plus tard.

2050

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Dans le fond, vous voulez amener une espèce de coercition.

2055 **M. GILLES CÔTÉ :**

Absolument. C'est nécessaire.

2060 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

En page 9, vous dites:

Année après année, la population directement touchée par les nuisances et les impacts de ce site augmente. Un milieu de vie se construit lentement dans l'environnement immédiat.

2065

On parle d'un hôpital, un centre commercial. Moi, j'aimerais savoir, est-ce que c'est correct de continuer à donner des permis pour se rapprocher du site?

2070

M. GILLES CÔTÉ :

C'est un choix que la Ville de Terrebonne fait de développer les quartiers résidentiels autour du site. On peut s'opposer à ce choix-là. C'est la réalité présentement. Il est en train de se développer une ville autour du site de Lachenaie. C'est tout ce que je peux dire.

2075

À ce moment-là, les responsables de ce développement-là, ce sont les autorités qui permettent avec leur zonage et les promoteurs immobiliers qui voient que c'est une occasion de développer les banlieues. C'est l'étalement urbain qu'on retrouve autour du site présentement.

2080

LE PRÉSIDENT :

En fait, à l'heure actuelle, grosso modo, c'est environ 8 % des résidus de table qui sont collectés. Montréal, c'est beau faire du compostage, mais avec les tours de logements, comment qu'on voit ça ramasser les résidus de table, de quelle façon?

2085

M. GILLES CÔTÉ :

2090

C'est un problème de gestion, effectivement. C'est plus difficile sans doute à Montréal, là, qu'ailleurs, mais c'est une tâche qu'il faut faire. Et ce n'est surtout pas parce qu'une tâche apparaît plus difficile, qu'on doit se dire: «Bien, écoutez, ce n'est pas possible parce qu'on ne voit pas comment les gens vont déplacer leurs matières putrescibles ou leur troisième bac dans les escaliers. Sur les balcons, on n'a pas de place pour mettre ça.»

2095

Si on se fait de cette gestion-là un gros problème au départ en essayant de l'imaginer, je pense qu'on n'y arrivera pas. Il faut trouver des solutions, et ce n'est pas moi qui va trouver l'essentiel de ces solutions-là. J'ai peu de solutions à vous apporter là-dessus, mais il en existe sûrement, parce que Montréal n'est pas la seule grande ville qui existe.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2100 Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2105 Ça va.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Peut-être une dernière, si vous me permettez.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2115

Vous ne l'avez pas mentionné, mais vous l'avez écrit dans votre mémoire, en page 11, vous dites:

2120 *Les gestionnaires de lieu d'enfouissement annoncent capter plus de 90 % des biogaz. En pratique, le taux de récupération serait souvent de l'ordre de 70 % et les pertes de 30 %.*

Est-ce que vous avez des données de base là-dessus?

M. GILLES CÔTÉ :

2125

Ce sont des questions qui se sont discutées dans les audiences du BAPE auxquelles j'ai participé, et j'en ai participé à plusieurs. Là où il est question de récupération du biogaz, on questionne toujours les pourcentages d'efficacité des systèmes en place, des mesures qui ont été prises. On s'entend généralement.

2130

Là, écoutez, si vous voulez des données, je pourrais creuser, mais on s'entend généralement que le maximum qu'on puisse récupérer, c'est 90 % dans un monde idéal où tout fonctionne très bien. En général, les conditions d'opération ne sont jamais aussi bonnes. Et souvent, comme c'est arrivé dans le cas ici de Lachenaie, le système est en panne. Alors, quand le système est en panne, c'est 100 % qu'on ne récupère pas.

2135

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci beaucoup.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre participation.

2145 **M. GILLES CÔTÉ :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2150 Et maintenant je vais demander à monsieur Vallée, il est ici présent. Il y a des pages manquantes. Dans ce mémoire-là, les pages paires sont manquantes.

M. CLAUDE VALLÉE :

2155 Elles sont manquantes. Je peux les lire ici.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être parler plus au micro, à ce moment-là, Monsieur Vallée, s'il vous plaît.

2160

M. CLAUDE VALLÉE :

Oui. Je pense que je pourrais lire à partir d'ici. Vous l'avez là, vous aussi, bon, c'est bien, d'accord.

2165

Alors, j'ai voulu suivre le mode de présentation que vous avez suggéré. La présentation du citoyen, je pense que vous pouvez le lire.

2170 Moi, essentiellement, je suis ingénieur. J'ai gradué il y a 42 ans. J'ai fait le tour d'un grand jardin et j'ai fait à peu près tout ce qui touche le génie dans ma vie et à peu près toutes les étapes: conception, construction, financement, etc. Et j'ai passé 12 ans au ministère, 11 ans, 12 ans, 11 ans, dans différents ministères, que ce soit les Affaires municipales, la Santé ou encore le ministère de l'Environnement, assez en tout cas pour connaître comment ça fonctionne et puis quelles sont les limites, les rouages et les façons de faire.

2175

2180 Ma dernière réalisation, comme je l'ai mentionné en première audience du BAPE, ça a été de construire une centrale électrique. C'est marqué, il y a une faute de frappe, «technique», c'est une centrale «électrique» à Lachute où nous avons, à partir du biogaz du site d'enfouissement, produit 10 mégawatts. C'était la première étape de la valorisation des gaz. Il y en a une deuxième qui est prévue et ce n'est pas moi qui va la faire puisqu'on a vendu cette usine depuis.

2185 Donc, durant quatre ans, j'ai dû carrément me mettre aux poubelles littéralement et physiquement pour connaître quels étaient les meilleurs moyens de captage et les technologies de production des gaz, de captage, de valorisation énergétique. Et on a eu plusieurs innovations technologiques qui sont entrées dans ce projet-là, mais ça nous a donné une expérience et une certaine expertise. Et depuis que j'ai pris ma retraite, c'est une semi-retraite parce que je continue d'être encore sollicité sur des projets semblables.

2190 Dans ce projet, j'y suis venu par curiosité initialement et j'ai pris connaissance que les gens vivaient des problèmes de nuisance ici, autour. Alors, moi aussi, j'avais eu ces problèmes-là et j'ai voulu assister pour voir qu'est-ce qui se disait, qu'est-ce qui se faisait avant de m'impliquer à fond. Et j'espère que je pourrai donner à la commission un éclairage et que je souhaite utile pour vous.

2195 Ma préoccupation liée au projet, ma préoccupation principale, ça repose sur la conviction profonde et l'expérience vécue que les émanations fugitives qui incommode sporadiquement les résidents du secteur ne peuvent tout simplement pas être évitées.

2200 Que le promoteur veuille manifester la meilleure volonté à cet égard, se parer de vertu, remuer ciel et terre, nous confondre en promesses de jours meilleurs, il n'y a hélas rien à espérer. La problématique d'un LES exploité en milieu urbain dépasse ses capacités. C'est une réalité des choses, malheureusement.

2205 Au cours des quatre dernières années, l'élimination des irritants et le besoin de faire la démonstration de la comptabilité de l'exploitation d'un LES en milieu urbain était pour le promoteur d'une nécessité absolue. Ce n'était qu'à cette condition qu'il pouvait espérer ramener la paix sociale, rassurer une fois pour toute le voisinage et infléchir la décision gouvernementale qui, rappelons-le, impose la fermeture du site vers 2008.

2210 Pour BFI, il n'est pas exagéré dans ces conditions de parler d'une question de vie ou de mort. Les enjeux économiques internes de la fermeture du site, telle que prescrite jusqu'à ce jour par le gouvernement, sont trop importants pour que l'objectif ait été pris à la légère.

2215 Quatre ans plus tard, qu'en est-il au juste? Le problème est-il résolu? Les nuisances ont-elles cessé? La paix sociale est-elle revenue? Que faut-il conclure?

2220 C'est sur la stricte base des résultats obtenus que le cas doit être jugé et pas autrement. On ne peut alors qu'en arriver à un constat d'échec. Il y a toujours des centaines de citoyens affectés par les odeurs. Le nombre de plaintes répertoriées dans le secteur de la Presqu'île n'a pas cessé d'augmenter et le ministère en a fait aussi le constat sans être en mesure d'y apporter des corrections, pas plus que le promoteur d'ailleurs.

2225 Je me permettrai de vous dire à ce stade-ci que, moi, j'ai vécu quelque chose de
similaire. Lorsque nous avons mis en marche notre nouveau système de captage de Lachute,
nous sommes passés à des pressions d'exploitation où on soutirait les gaz à -25 kPa, des
kilopascals, ce qui était cinq fois plus à peu près que ce qu'il y avait avant, et nous avons
constaté que les migrations latérales ont cessé. Et on vivait là douze heures par jour et on
s'apercevait qu'il n'y avait plus d'odeur, mais il y avait quand même des plaintes.

2230 Alors, on s'est dit: «Mon Dieu! c'est des gens qui se plaignent. C'est des professionnels
de la plainte» et on allait voir partout. Et à toutes les fois qu'on allait, jamais, jamais, jamais on a
vu que ces plaintes-là étaient fondées lors de nos visites. Mais jusqu'à ce qu'on décide d'y aller la
2235 nuit, parce que les gens disaient: «C'est toujours vers 4 h le matin.» Et là, on a constaté qu'ils
avaient raison. Ils avaient raison et ça arrivait à des périodes données, empruntant des corridors
donnés. Et malheureusement, c'était à des kilomètres de distance et il y avait carrément
nuisance. Puis personnellement, je n'aurais pas aimé vivre le cas.

2240 Alors, fort de cette expérience vécue là, j'ai la conviction profonde que les récriminations
répertoriées des citoyens du secteur de la Presqu'île, qui vivent dans un périmètre beaucoup plus
rapproché, sont fondées et qu'il n'y a pas lieu de les banaliser.

2245 Mes préoccupations à l'égard des nuisances aux voisins ne s'appliquent pas qu'aux
conditions actuelles, mais aussi et surtout aux conditions qu'on va connaître à l'avenir. J'ai la
conviction, qui est basée sur des calculs et aussi sur ce qu'on voit, que la situation n'ira pas en
s'améliorant, bien au contraire, si on en arrivait à accepter le volume de 26 millions de mètres
cubes de déchets réclamé par BFI.

2250 Là, j'ai fait un peu une évaluation de la production. Je mentionne que l'étude d'impact
déposée en 2002 par BFI donne une courbe de production gazière selon un modèle utilisé par
Biothermica, qui semble apparenté au modèle Landgem, mais qui n'est pas le modèle Landgem.

2255 Et le modèle Landgem, ça, c'est la méthode de modélisation de référence. Elle est d'un
usage général chez les spécialistes du domaine. Et quand on l'applique sommaire au cas de BFI
avec des valeurs par défaut qui sont dans le modèle, les valeurs recommandées dans le modèle
par défaut, on obtient des résultats de production gazière deux fois supérieurs à ceux qui sont
notés dans le rapport d'impact, d'étude d'impact.

2260 Et cette modélisation, je la fournis en annexe. Et ce que je dis là-dessus, je ne veux pas
dire que mes chiffres sont bons et les autres sont faux, je dis tout simplement que ces exercices
de modélisation là, ce qu'il faut faire, la sûreté des résultats repose essentiellement sur les
hypothèses posées, et celles-ci doivent tenir la route, parce que c'est: «Garbage in, garbage out».
C'est bien malheureux, mais c'est des hypothèses.

2265

Et il est oiseux tout à fait d'argumenter sur les résultats des modélisations. C'est sur le choix et sur la justification des hypothèses posées que l'augmentation doit porter. Et tout expert mandaté par le promoteur peut se retrancher derrière son choix d'hypothèses et produire des résultats qui sont conséquents avec ses choix d'hypothèses.

2270

Lorsqu'on a calibré, nous, le modèle Landgem à Lachute, cela a été fait à partir de mois d'observation in situ de la production gazière, une étude qui a coûté 243 000 \$. Et ce n'est qu'alors qu'on a pu parler avec une certaine certitude des fameux facteurs qui influencent la production: facteur «k» et facteur «L₀».

2275

Alors, faute de données reflétant scientifiquement les conditions du site, il n'est pas téméraire de recourir à des valeurs obtenues pour des centaines de sites d'enfouissement, comme c'est fait dans le cas du modèle Landgem. Et c'est ce que j'ai voulu appliquer.

2280

Mais si le BAPE voulait savoir, tient à savoir exactement ce qu'il en est, le mieux que je vous suggère serait de mandater un consultant indépendant, il en existe, capable d'évaluer la pertinence des hypothèses qui ont été posées à ce jour et de vous fournir très rapidement, en quelques jours, les résultats neutres et probables.

2285

Mais si je prends à témoin les écarts entre les modélisations effectuées en 2002 par BFI et celles de 2007, en 2002, à l'article 2.3.8, on cite que:

L'efficacité du système de captage de biogaz est de 90 % au lieu d'enfouissement de BFI.

2290

En 2007, on est rendu à l'hypothèse d'un taux exceptionnel de capture supérieur à 95 %, sans que celui-ci soit sérieusement sustenté, à mon avis.

2295

Dans la littérature, les valeurs de production gazière non captées généralement admises pour des installations très performantes, c'est de l'ordre de 90 %, comme le consultant de BFI l'a posé en 2002. Passer soudainement à 5 %, c'est de réduire de façon virtuelle les émissions de moitié. C'est là une performance en apparence inégalée dans la littérature et une telle capture constitue un sujet de publication scientifique qu'apprécieraient les pairs et autres spécialistes du domaine.

2300

J'aimerais bien, pour les fins de la discussion, m'en tenir strictement à la nouvelle courbe de production gazière que BFI a donnée. Et je ne puis toutefois m'empêcher de noter qu'elle repose pour l'avenir sur des déchets dont les chaînes de traitement sont inexistantes et sur des compositions non avérées de déchets. Et c'est ce qu'on appelle en anglais un «moving target».

2305 Je vous souligne quand même qu'on demande une permission de 1.3 million de tonnes pendant 17 ans pour que ça forme le fameux 26 millions. Ça veut donc dire, ça, c'est tel que maintenant. Parce que de fait, le promoteur nous dit deux choses. Il nous dit: «Les déchets vont changer, le volume va être réduit. Ce qui va aller dans le trou, c'est très peu.» Mais en réalité, ce qu'il vous demande, c'est 26 millions de mètres cubes.

2310 26 millions de mètres cubes, divisez-le par 27 ans, vous allez arriver aux conditions actuelles. Donc, dans le fond, ce qu'il vous demande, c'est un permis pour les conditions actuelles, qu'on continue comme nous le sommes maintenant. Alors, ça, c'est important peut-être de démystifier ça.

2315 Dans le cas où un tel projet serait autorisé et sur la base d'une nouvelle courbe qui a été produite au BAPE, on constate néanmoins que la production gazière passerait d'une valeur actuelle de 120 millions de mètres cubes par année à 220 millions de mètres cubes en 2027. Puis après ça, ça diminue asymptotiquement et ça finit vers 2070. Donc, grosso modo, la production gazière doublera au cours des 17 prochaines années, selon les données du promoteur.

2320 Je vous avoue que si on prend l'autre courbe de Landgem et qu'on part plus haut, ça va aussi doubler, mais ça va doubler des volumes qui ne seraient pas nécessairement ceux qui sont dits là. Mais la courbe du promoteur, je la prends telle quelle et elle dit bien que ça va doubler, la production gazière va doubler.

2325 Moi, d'après moi, il va en être de même pour la fraction des gaz non captés. Et les non-captés, c'est tous ceux qu'on n'est pas capable de piéger. Alors, ils vont continuer de sortir eux autres. Et s'ils avaient été capables de les capturer, ils l'auraient fait. Ils ont eu cinq ans pour le faire, ils n'ont pas réussi. Alors qu'ils étaient tenu de le faire, c'était tout leur intérêt, ils n'ont pas réussi. Donc, je me dis qu'il va continuer d'en avoir.

2330 Et si ce volume-là est à 10 % selon la valeur acceptée par la littérature ou même 5 % selon les prévisions de performance inégalées attribuées à ce site, c'est donc dire que le volume lui aussi va être croissant. Alors, comment peut-on dans ce contexte croire que les plaintes disparaîtraient?

2340 Et là, j'amène tout de suite, j'ouvre une autre fenêtre, qui est de ne pas perdre de vue l'autre hypothèse, celle qui correspond à l'engagement pris par décret par le gouvernement Charest: le cas d'une fermeture immédiate du site.

Dans ce cas, on peut à nouveau se référer à la même courbe de production et aux tableaux qui ont été préparés par BFI. C'était en 2001. Ça a été fait par Biothermica. Et là, ils avaient ouvert en disant: «Si nous fermons, voici l'hypothèse que ça va donner.»

2345

Vous vous rappelez, Monsieur Fortin, j'avais insisté pour que cette courbe-là soit déposée. Je ne l'ai pas trouvée, mais je l'ai refaite. Alors, je vous la donnerai.

2350

Mais dans ce cas-là, ce n'est pas bien, bien malin, dès le moment où on cesse d'approvisionner le site, les gaz cessent de croître et commencent progressivement à s'épuiser suivant une courbe asymptotique comparable à la fin de la courbe asymptotique que vous avez sur l'autre modèle, sur la grande production.

2355

Alors, dans ce cas, on voit que la production gazière, qui est actuellement de 120 millions de mètres cubes en 2007, tombe à 63 millions de mètres cubes en 2013, très courte période et ça a déjà diminué de moitié. Par conséquent, on peut croire à une diminution comparable des problèmes de nuisance.

2360

En 2027, qui est le point de référence où on irait si on laissait aller les choses comme le promoteur le demande, dans ce cas elle ne serait plus que de 12 millions de mètres cubes par année, soit dix fois moins que maintenant.

2365

Alors, l'impact chiffré entre les deux options, c'est deux fois plus de biogaz si on laisse aller les affaires versus dix fois moins de biogaz qu'en 2007 si on y met fin.

2370

Il y a un petit bout que j'ai appelé de la poudre aux yeux. Excusez-moi. À défaut d'avoir pu faire la preuve durant quatre ans que les opérations du LES pouvaient être menées en milieu urbain sans causer de nuisances, malgré que ça a été répertorié du contraire, BFI ne peut quand même pas déclarer forfait et laisser tomber toute la chose, les enjeux économiques sont trop importants pour eux.

2375

Alors, qu'est-ce qu'il fait? C'est normal de passer à l'attaque, de prendre tous les moyens possibles, que ce soit des experts, la contre-expertise, des campagnes intensives de publicité, battage publicitaire. Ça, on ne peut pas s'en surprendre et c'est une chose qui est compréhensible.

2380

Là où ça se gâte, c'est lorsqu'on lance de la poudre aux yeux. Et en qualité de vieux routier spécialiste, je suis en mesure de jauger, moi, quand les conclusions sont trop étirées et font dire aux statistiques ce qu'elles ne peuvent pas dire, ainsi les représentations graphiques de fréquences des odeurs où on en arrive presque à une disparition de celles-ci, c'est la méthode même de comparaison qui est boiteuse. Parce que si on ne mesure pas, on n'a pas de plaintes, on dit: «Ah! il n'y a pas eu d'odeurs.» La nuit, il peut y avoir des émissions, etc. Alors, on procède à l'envers et on se ramasse avec une toute petite période où on dit: «Ah! il n'y a pas eu de plaintes, donc il n'y a pas eu d'odeurs.» C'est faire dire aux statistiques ce qu'on ne peut pas faire dire.

2385

Quand les hypothèses de base sont fragiles ou résolument trop optimistes et supportent des prédictions ou des modèles qui ont le mérite d'être conséquents avec les hypothèses sans pour autant représenter des certitudes ou des probabilités réalistes, et là je pense à la modélisation des volumes captés versus la production totale qui correspond à des performances inégalées dans la littérature.

2390

Quand on justifie tout avec des normes de bonne pratique, fussent-elles édictées par le ministère, comme si elles étaient parole d'Évangile. Je prends, par exemple, la limite de dangerosité, le 500 ppm qui a été évoqué ici: «Ah! si ça dépasse 500, c'est grave.» Mais si c'est 450, c'est comme si on pouvait l'ignorer. Je m'excuse, c'est peut-être la norme qui est en défaut. Parce que les gens sentent, la détectent.

2395

Quand on nous inonde démesurément de données à portée secondaire. On a beaucoup parlé, ici, de toutes sortes de choses qui ne touchaient pas vraiment... ça touchait bien sûr le site, mais qu'on s'intéresse à la nappe phréatique avec les profondeurs d'argile qu'il y a là, c'est plutôt accessoire par rapport à l'essentiel, à mon avis.

2400

Quand on lance des fausses pistes notamment pour nier l'évidence de nuisances sur le site: la confusion des odeurs avec le LET et celles de l'usine d'épuration de la CUM ou encore, vous l'avez vue celle-là, ou encore les poussières qui viendraient de l'autoroute 40 et 640 et qu'on dise: «Les gens de la Presqu'île confondent ces choses-là», il commence à y avoir de la distance. Et en ce qui concerne les odeurs de la CUM, ce serait curieux que les plaintes n'émaneraient que de la Presqu'île.

2405

Quand on parle d'innocuité et d'absence de danger sans études sérieuses et indépendantes.

2410

Quand on bascule dans la futurologie sur le traitement qui n'existe pas encore ou sur des chaînes de traitement totalement étrangères à la présente demande d'enfouissement. Il existe, bien sûr, des traitements qui vont être envisagés plus tard. Mais pour l'instant, la demande porte sur de l'enfouissement sanitaire, rien d'autre.

2415

Quand on claironne l'adoption pour l'avenir de mesures qui auraient pu être prises bien librement et mises en place au cours des dernières années: la production de la centrale qui n'a que 4 mégawatts et qui aurait pu faire facilement 20 mégawatts et que rien n'empêchait de faire, etc.

2420

Vous avez été témoins de tout cela et vous pouvez juger des évidences. Si vous voulez en connaître plus, je demeure à votre service.

2425

J'ai un autre élément qui s'appelle «Le non-respect des autres». Dans les dernières

2430

publicités de BFI, celles de cette semaine et de la semaine dernière, on banalise le problème des nuisances en le restreignant au seul secteur de la Presqu'île. La guerre a été gagnée sur tous les fronts, sauf sur celui-là. Les dégâts sont bien limités, faites-vous en pas, la fréquence diminue en durée et ça n'affecterait qu'un tout petit nombre. Le problème est presque réglé, ça aurait été une chose du passé.

2435

Cette attitude que je qualifierais de hautaine, où BFI s'arroge le droit de tout régler à sa manière, de s'adresser à la population générale au nom d'un voisinage incommodé par ses opérations. Nier et banaliser l'évidence pour contrer l'agaçant message de gens qu'il ne peut faire taire.

2440

Parler au nom du BAPE aussi. Il y a eu des publications, des communiqués réguliers. Il émettait ses comptes rendus sur le déroulement de vos audiences comme si le BAPE n'aurait pas pu faire la chose si vous l'aviez jugé vous-même pertinent. Le besoin de contrôler l'information et d'endoctriner la population a prédominé sur la politesse et le respect les plus élémentaires envers votre instance.

2445

C'est notamment le cas lorsqu'il a été décidé qu'il y aurait des audiences publiques et que BFI a tenté de court-circuiter toute la procédure en s'adressant directement à la ministre, une demande de décret d'urgence sur la base que le site serait plein en mai; ce dont je doute, en passant.

2450

Imaginons un instant dans quelle atmosphère se seraient déroulées les audiences ici si la requête avait été agréée. C'est un manque évident de respect envers le BAPE, parce que vous aviez reçu le mandat, et une tentative inélégante de coincer une ministre qui avait fait ce choix de vous donner le mandat de nous entendre.

2455

Ce que je trouve curieux tout de même, c'est que l'aspect urgence, sur lequel a porté une très large part de l'argumentaire de BFI lors des audiences de 2004, n'a pas tenu la vedette cette fois. Ça a presque été évacué du débat. On en reparle maintenant, qu'est-ce qu'on ferait avec les poubelles, mais ça n'a pas été le cas pendant toutes les audiences. J'ai été surpris. J'aurais cru que ce serait d'abord ça qui mènerait.

2460

BFI a annoncé, en novembre dernier, que le projet était sensiblement le même que le projet initial, ce que je suis d'accord parce que c'est le même volume. Il l'a fait toutefois pour éviter de soumettre son étude légèrement révisée à la procédure habituelle d'évaluation interservices et consultation interministérielle. Il est amusant tout de même que la révision mineure ait touché plus de 140 000 mots, additions et retraits. Instructif aussi que l'énergie mise par BFI lors des audiences à se démarquer des résultats de la première étude.

2465

Mais de qui se paie-t-on la tête finalement? Comme dirait l'autre: Mais pour qui BFI se prend-il à la fin?

2470 Je ne manquerai pas de passer sous silence l'étrange complicité lors des audiences entre les fonctionnaires municipaux et BFI. Ces odeurs de raffinerie et la poussière des autoroutes étaient du crû des fonctionnaires municipaux. C'est inquiétant, surtout pour des gens qui sont là pour défendre leurs propres citoyens.

2475 Ce serait méchant aussi et cruel de mettre l'accent sur le déséquilibre des forces entre les représentants du ministère ou des services de santé régionale, les moyens disponibles ne se comparent tout simplement pas. Mais de là à avouer d'emblée et candidement que le projet du promoteur est acceptable tout en faisant la preuve d'une absence de sens critique est aussi inquiétant.

2480 Leur mission quasi impossible en l'absence de moyens appropriés n'en demeure pas moins d'être les protecteurs de la santé et de l'environnement pour les citoyens, et de faire au besoin le contrepoids technique au promoteur et à sa batterie d'experts non indépendants.

2485 Finalement, en ce qui concerne les experts et leur bienveillante objectivité, il ne faudrait pas faire de l'angélisme. Un expert travaille pour celui qui l'engage. Et au besoin, parlez-en à tous ceux qui ont travaillé pour le lobby des cigarettes.

2490 Les véritables enjeux. La question fondamentale qui se pose pour le BAPE est d'établir ce qui justifierait la révision des décisions prises en 2004. C'est là la raison d'être de votre commission. Pour ma part, les questions sont multiples.

Comment, avec le même projet, avec la même situation géographique et une taille semblable, le BAPE pourrait-il en arriver à ignorer ses propres conclusions quant à ces éléments?

2495 Comment croire à l'existence d'une solution miracle et encore inconnue pour régler le problème des nuisances alors que quatre ans de grâce ont été accordés au promoteur sans succès?

2500 Comment composer avec la présence d'un centre hospitalier régional à moins de 2 kilomètres du site, c'est un cas rarissime, alors que des études d'impact indépendantes démontrant l'absence de danger, qui ont été demandées par les médecins lors des audiences, sont toujours inexistantes?

2505 Comment composer avec la décision rendue par le gouvernement Charest d'une capacité limite maximale, établie sûrement pas par fantaisie, qui est en voie d'être atteinte, et l'engagement d'exiger de la part du promoteur qu'il ferme son LES lorsque ce sera atteint?

Comment composer avec les nouveaux agrandissements consentis depuis 2004 aux autres sites du voisinage, et là je pense aux trois autres sites qui sont à très courte distance d'ici,

2510 que ce soit Berthier, que ce soit Sainte-Sophie ou Lachute, qui ont reçu depuis des permis de recevoir des volumes beaucoup plus considérables, qui fait que l'urgence de 2004 n'est plus pertinente, et qui élimine le piège de l'urgence et de la solution unique?

2515 Quelle est la limite acceptable de plaintes et encore plus le nombre de gens affectés par les nuisances pour qu'assez soit assez?

2520 Plus encore, pourquoi BFI a-t-il accru ses arrivages, qui n'excédaient pas 1 million de tonnes en 2002, pour les porter à 1.3 million de tonnes actuellement? Pourquoi augmenter ainsi les arrivages de déchets à un site situé en milieu urbain? Ça m'apparaît téméraire d'avoir pris une telle décision qu'il y avait déjà une nuisance et qu'il y avait une période de grâce.

2525 Au nom de quel principe sacré BFI aurait-il le droit de polluer l'environnement alors qu'il n'existe pas de tel droit au Québec? Les citoyens du Québec ont-ils une dette, une obligation quelconque envers BFI? Je ne crois pas.

2530 Y a-t-il un grand mal à ce que des opérations menées à ce site cessent? Est-il nécessaire que la collectivité locale ait à subir durant encore des décennies les inconvénients d'un projet mal localisé?

2535 Et je ne fais aucun commentaire sur l'enfouissement sanitaire. Moi, je suis partisan de l'enfouissement sanitaire, mais avec des périmètres de protection suffisants. J'ai visité en Floride récemment un périmètre de protection de 8 milles. Alors, dans ce cas-là, il n'y avait pas grand nuisance, pas une seule maison à 8 milles de périmètre. Et il n'y avait pas d'odeur non plus.

2540 Ma position face au projet. De toute évidence, je suis contre le projet de BFI d'accroître la capacité du site d'enfouissement pour la raison fondamentale qu'un site d'enfouissement ne s'exploite pas en milieu urbanisé.

2545 Je suis contre aussi les manoeuvres d'hybridation du présent projet qui, par l'addition non officielle de nouvelles technologies, tentent de maquiller le présent projet et lui donner un air plus acceptable. Si la demande doit porter sur de nouvelles technologies, qu'elle soit présentée officiellement comme telle et non pas comme un leurre pour laisser passer l'autre morceau.

Je vous remercie.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Vallée. Et juste pour votre information, la courbe qui avait été demandée au promoteur, elle a effectivement été déposée. Donc, pour votre information, c'est le DA.29.

2550 **M. CLAUDE VALLÉE :**

J'en ai vu une, mais je n'ai pas trouvé celle que je cherchais. J'en ai vu une qui indiquait très bien la production des captages. Celle-là, je l'ai vue. L'autre, je ne l'ai pas trouvée. Alors, c'est peut-être moi qui est un peu...

2555

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, je vous dis, regardez dans DA.29.

2560 **M. CLAUDE VALLÉE :**

Je vous remercie alors.

LE PRÉSIDENT :

2565

Maintenant, petite question. Est-ce que vous croyez que les mesures présentées par le promoteur au regard des odeurs, c'est-à-dire le recouvrement ou encore les neutralisants, peuvent fonctionner? Est-ce que ça peut fonctionner?

2570 **M. CLAUDE VALLÉE :**

Vous parlez desquels? Réduire la surface de travail?

LE PRÉSIDENT :

2575

Non.

M. CLAUDE VALLÉE :

2580

Mettre du sens-bon dedans?

LE PRÉSIDENT :

Mettre du sens-bon. Neutraliser, on se comprend que c'est du sens-bon. D'accord?

2585

M. CLAUDE VALLÉE :

Oui, d'accord.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Et le recouvrement, bon, bien, le promoteur a envisagé peut-être de procéder d'une autre façon pour son recouvrement. Est-ce que ça peut fonctionner, faire en sorte d'amenuiser les épisodes d'odeurs?

2595

M. CLAUDE VALLÉE :

Je vais vous répondre bien simplement. Si ça avait pu le faire, il l'aurait fait. Il avait cinq ans pour le faire en sachant que c'est une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Là, il y a une différence entre dire: «Je vais faire autre chose, ça va arriver.» Il a eu cinq ans pour faire la preuve de toutes ces choses. Et je ne veux pas démoniser BFI, je suis certain que c'est un site qui est opéré au mieux de leur capacité.

2600

LE PRÉSIDENT :

2605

Je vais poser une autre question à ce moment-là. Sainte-Sophie, je pense utilise les neutralisants. Est-ce que, selon vous, ça fonctionne bien à Sainte-Sophie?

M. CLAUDE VALLÉE :

2610

Je ne saurais pas vous dire. Bien honnêtement, je ne saurais pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

2615

À quelle distance les résidants se trouvaient du lieu d'enfouissement technique de Lachute?

M. CLAUDE VALLÉE :

2620

Lachute, c'était Saint-Hermas, le Village de Saint-Hermas.

LE PRÉSIDENT :

2625

En fait, si on regarde la localisation, est-ce que c'est 1 kilomètre ou 3 kilomètres?

M. CLAUDE VALLÉE :

2630

Au moins 4 kilomètres, 4 à 5 kilomètres. Il y en avait à 4 à 5 kilomètres, ce qui m'a tout à fait dépassé parce que je ne trouvais pas que ça puisse aller aussi loin.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

En Floride, avez-vous de la documentation là-dessus, sur ce que vous avez mentionné tout à l'heure?

2635

M. CLAUDE VALLÉE :

J'ai mal entendu, Madame.

2640

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

La Floride. Vous avez mentionné qu'il y avait un site d'enfouissement que vous aviez visité en Floride et qu'il y avait 8 milles.

2645

M. CLAUDE VALLÉE :

Oui, certainement, avec plaisir.

2650

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui, vous allez pouvoir la déposer?

M. CLAUDE VALLÉE :

2655

Oui, Madame.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

2660

M. CLAUDE VALLÉE :

C'est un site de 140 acres sur... je pense c'est 4 000 acres.

2665

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Fortin.

2670

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Oui. Bonjour, Monsieur Vallée.

M. CLAUDE VALLÉE :

2675 Bonjour.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2680 Vous avez parlé tout à l'heure des émissions fugitives des gaz. Moi, j'aimerais savoir si le 10 % de ces pertes-là, est-ce que c'est à la suite de votre expérience quand vous étiez à Lachute ou si c'était dans la littérature, qu'on pourrait retrouver facilement?

M. CLAUDE VALLÉE :

2685 C'est dans la littérature qu'on retrouve ces choses-là. Et même le 90 %, c'est en tirant très fort sur les places les plus performantes. C'est sur la phase de travail, là où ce n'est pas capté, c'est là où il s'en dégage le plus. Et en première année, quand on n'a pas vraiment recouvert la chose, c'est là que ça se dégage. Parce qu'après six mois, on commence à produire pas mal de gaz. Et comme on ne peut pas les capter, parce que soutirer à ce moment-là pose
2690 des problèmes d'entraînement d'oxygène dans la masse, c'est là qu'il s'en dégage le plus.

Mais écoutez, si on fait 95, bravo pour le 95. Sauf que le 5 % qu'il reste, c'est celui-là que les gens sentent. Il y a une chose qu'on ne peut pas nier, c'est la nuisance, elle est là. Alors qu'on dise: «J'ai mesuré, je n'ai rien trouvé», peu importe, elle est là. Ça, c'est une évidence.

2695

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2700 Une dernière question. Vous avez parlé tantôt des conclusions étirées: quand il n'y a pas de plaintes, il n'y a pas d'odeurs; quand il y a des odeurs et il n'y a pas de plaintes, etc., etc. Je ne voudrais pas revenir là-dessus, mais sauf que vous avez mentionné qu'à Lachute, vous vous étiez déplacé à 4 h du matin.

2705 Est-ce que dans la région ici, il y aurait des épisodes périodiques qui pourraient être que, par exemple, si ça arrive à 4 h du matin tous les vendredis, je ne sais pas, à telle condition de température, est-ce que le ministère pourrait, lui, de façon systématique dans les prochaines semaines aller sur place à 4 h du matin et mesurer s'il y a des choses à faire?

M. CLAUDE VALLÉE :

2710 Ce qu'ils vont mesurer, c'est les constats que les citoyens font. Si les gens étaient prêts à aller passer quelques semaines à vivre chez les citoyens et que le citoyen sort dehors et il dit: «Regarde, ça pue, là», ils le mesureraient.

2715 Mais qu'est-ce qui peut être fait? Malheureusement rien, rien, parce que sur le site...
moi, je suis sûr que BFI sur le site fait tout ce qu'il peut, j'en suis convaincu.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2720 Je vais reprendre ma question autrement. Vous avez donné l'exemple qu'à Lachute vous
vous êtes déplacé à un certain moment précis et vous avez constaté, vous ou votre équipe,
qu'effectivement il y avait vraiment des odeurs et c'était porteur de plaintes. Donc, à ce moment-
là, si vous ne vous étiez pas déplacé, vous n'auriez pas pu intervenir ou vous n'auriez pas...

M. CLAUDE VALLÉE :

2725 On avait des personnes dont la mission était de patrouiller constamment autour du site,
constamment. De 7 h, 8 h le matin jusqu'à 5 h le soir, ils faisaient ça. Ils faisaient le tour pour voir
s'il y avait des émanations. Et nous-mêmes, lorsqu'il y avait une plainte, on ne la prenait pas à la
légère, on la vérifiait, contre-vérifiait, jusqu'à ce qu'il y ait quelqu'un qui travaille avec nous autres,
2730 qui nous dise: «Aïe! je reste là, les boys. Ça pue. Pouvez-vous venir?» On lui a dit: «Tu nous
diras quand.» Et on a couché au site pour être sûr que quand il nous appelle, s'il nous appelle, de
toute façon, on faisait des essais d'une durée de senteur pour pouvoir lancer la centrale, et quand
il a noté qu'il y en avait, on s'est déplacés. Il avait raison.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est à quelle fréquence, Monsieur Vallée?

M. CLAUDE VALLÉE :

2740 Dans ce cas-là, c'était peu fréquent. Depuis, c'est devenu fréquent.

Moi, quand j'ai quitté la centrale, nous avions à ce moment-là des conditions où on avait
presqu'arrêté les migrations latérales. Maintenant, elles ont repris. Elle ont repris parce qu'il y a
2745 de nouvelles cellules qui ont été ouvertes, et ces nouvelles cellules-là, la performance du captage
des gaz est moins élevée qu'elle l'était autrefois car les choses étaient plus circonscrites.

LE PRÉSIDENT :

2750 Parfait. Merci, Monsieur Vallée.

M. CLAUDE VALLÉE :

Je vous remercie, Monsieur.

2755

LE PRÉSIDENT :

Et ceci met fin à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique. Et nous allons continuer ce soir à 19 h. Merci beaucoup. Bonne fin d'après-midi.

2760

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2765

Et, j'ai signé :

2770

LISE MAISONNEUVE, s.o.